



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

41^e séance plénière

Mercredi 27 octobre 1999, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 27 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire

Rapport du Secrétaire général (A/54/379)

Projet de résolution (A/54/L.9)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Inde, qui va nous présenter le projet de résolution A/54/L.9.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Au nom de 133 coauteurs, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution publié sous la cote A/54/L.9, sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP).

L'an dernier, nous avons parlé de l'important travail réalisé par l'UIP, et par l'Inde, au niveau national, pour émanciper les femmes et pour corriger les déséquilibres entre les sexes. Nous sommes dès lors particulièrement heureux de voir que cette année, la Vice-Présidente de la Chambre haute du Parlement indien a été élue Présidente du Conseil interparlementaire, la première en 110 années d'existence de l'UIP.

Le texte du projet de résolution a été préparé conjointement par les délégations des États membres du Comité exécutif de l'UIP. Je pense qu'il bénéficiera de l'appui de la grande majorité des Membres, comme l'indique clairement le nombre de ses coauteurs, qui est le plus élevé que l'on ait connu. En outre, les États suivants se sont également portés coauteurs : Australie, El Salvador, Érythrée, Mauritanie et Swaziland; ce qui porte le total des coauteurs à 138.

Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a souligné que la coopération entre l'ONU et l'UIP s'est intensifiée dans plusieurs domaines. Le rapport se félicite également des progrès réalisés dans la préparation de la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui doit se tenir au Siège des Nations Unies du 30 août au 1er septembre 2000, parallèlement à l'Assemblée du millénaire. Nous sommes heureux de constater que le représentant du Secrétaire général a régulièrement participé aux réunions du Comité préparatoire de l'UIP en vue de cette toute première Conférence des présidents des parlements. Nous espérons, comme le Secrétaire général, que cette Conférence marquera un jalon important dans les efforts déployés en vue de mieux faire comprendre à tous le rôle de l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, et de renforcer le soutien de tous.

Sur le fond, l'ONU et l'UIP partagent les mêmes préoccupations. Les relations entre ces deux organisations remontent à la création de l'ONU, à laquelle l'UIP a con-

tribué de façon significative. Comme l'a dit le Président de l'Assemblée générale en prenant la parole à la réunion des parlementaires, il y a deux jours :

«De par sa composition et de par ses activités qui transcendent les convictions politiques, la culture, la religion de ses membres, de même que le système économique de leurs pays respectifs, l'UIP est idéalement placée pour jouer un rôle constructif dans notre quête commune de solutions viables aux problèmes qui assiegent nos nations et nos peuples.» (GA/SM/115)

Aujourd'hui, alors que l'UIP existe depuis 110 ans et que le prochain siècle n'est qu'à quelques semaines, nous devons faire le bilan des réalisations passées et, sur cette base, concevoir un plan d'action futur pour clore l'ordre du jour et gérer les nouveaux défis.

Parmi les tâches prioritaires qui attendent aujourd'hui l'ONU et l'UIP figure la nécessité de promouvoir le développement des pays en développement dans un univers qui se mondialise. Nous devons nous efforcer de faire en sorte que la mondialisation soit équitable, qu'elle ait une large base et soit sensible aux préoccupations éthiques, afin de répondre aux aspirations de tous et de ne laisser personne en marge. Il a été prouvé qu'un des effets secondaires de la mondialisation est la rapidité accrue de la marginalisation. Le Secrétaire général en a lui-même parlé. Pour reprendre les observations qu'il a faites à Davos cette année :

«La mondialisation est un fait incontournable. Mais je crois que nous avons sous-estimé sa fragilité ... L'expansion des marchés dépasse de loin la capacité des sociétés et de leurs systèmes politiques à s'y adapter, et encore moins à orienter leur trajectoire. L'histoire nous enseigne qu'un tel déséquilibre entre les domaines économique, social et politique ne peut jamais être toléré très longtemps.» (SG/SM/6881)

L'UIP a embrassé la cause de cette grande partie de l'humanité qui ne bénéficie pas de la mondialisation et, à la dernière conférence de Berlin, a débattu de la nécessité de revoir le modèle financier et économique mondial actuel, et adopté une résolution par laquelle elle demande que des initiatives spéciales soient prises en faveur des pays sous-développés surendettés.

La coopération entre l'ONU et l'UIP s'étend désormais à plusieurs institutions spécialisées et organes du système des Nations Unies. Nous sommes heureux de voir que, l'an dernier, un Accord de coopération a été conclu entre l'UIP et l'Organisation internationale du Travail, ainsi qu'un

Mémoire d'accord avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, ce qui offre aux parlements nationaux de nouvelles occasions d'apporter leur soutien aux travaux du système des Nations Unies.

Au cours de l'an dernier, l'UIP a continué d'examiner des questions telles que le désarmement, la paix mondiale, le développement social, l'environnement, la population et la parité entre hommes et femmes, autant de domaines importants des travaux des Nations Unies. L'UIP a toujours complété le bilan des conférences et sommets des Nations Unies et continuera de le faire à l'avenir, en organisant des réunions spéciales de parlementaires sur leurs thèmes respectifs. Elle propose notamment de tenir, dans le courant de l'année, une réunion conjointe avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les femmes et la démocratie, ainsi que des interactions tripartites dans le cadre des examens, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Le tableau positif que je viens de broser brièvement montre les possibilités de coopération qui existent entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Il y a une similarité fondamentale de l'approche, une convergence d'actions et, le plus important, une parfaite compatibilité des objectifs des deux organisations. C'est pour cette raison que dans le préambule du projet de résolution, l'Assemblée générale, rappelant la résolution 53/13 du 28 octobre 1998, prend note avec satisfaction des activités exécutées par l'Union interparlementaire au cours de l'année écoulée à l'appui des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement économique et social, du droit international et des droits de l'homme, de la démocratie, de la gouvernance et des questions de sexospécificité.

En outre, dans son dispositif, elle se félicite de l'appui que les parlements nationaux fournissent à l'Organisation des Nations Unies et formule le vœu que la coopération étroite entre les deux organisations s'intensifie et s'améliorera encore au cours du troisième millénaire. Elle se félicite également des informations figurant dans le rapport du Secrétaire général au sujet des dispositions que l'Union interparlementaire prend avec l'appui de ce dernier en vue d'organiser du 30 août au 1er septembre 2000, dans la salle de l'Assemblée générale, une conférence des présidents des parlements nationaux et prie le Secrétaire général d'examiner la possibilité d'inviter l'Union interparlementaire à rendre compte à l'Assemblée générale, à sa cinquante-

cinquième session (Assemblée du millénaire) des résultats de cette conférence.

Au paragraphe 4 du dispositif, le Secrétaire général est prié de présenter, à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, un rapport sur les différentes activités de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Enfin, au paragraphe 5 du dispositif, il est décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale la question intitulée «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire».

Pour terminer, et vu que le projet de résolution que je viens de présenter n'a pas d'incidences budgétaires sur le budget-programme, je souhaite proposer, au nom de tous ses auteurs, qu'il soit adopté par consensus.

Je voudrais m'écarter de mon texte pour exprimer nos profondes condoléances et faire part de notre bouleversement au peuple arménien à la suite de la mort du Premier Ministre, du Président du Parlement, et de nombreux membres du Parlement, qui ont été assassinés aujourd'hui par des hommes armés à l'intérieur du Parlement, et pour condamner cet acte odieux et exécrable.

Mme Bušić (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères salutations à toutes les délégations présentes, et ma gratitude de pouvoir prendre la parole sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire.

Depuis 1992, année de son admission à l'UIP, la Croatie — pays d'Europe centrale et méditerranéen que je représente — a assisté à toutes les conférences ordinaires et à la plupart des rencontres spécialisées de l'Union, participant activement aux débats sur les questions les plus importantes au plan international. Nos parlementaires ont également participé aux travaux de divers comités, y compris le Comité de coordination de la réunion des femmes parlementaires. Je voudrais indiquer que cela a été pour nous un processus d'apprentissage constant.

L'Union a diversifié le champ de ses initiatives et activités en fonction des questions et exigences les plus urgentes, à la veille du prochain millénaire. Même si les résolutions, déclarations et recommandations adoptées par l'Union ne sont pas contraignantes pour ses 138 membres, elles représentent un apport majeur à la pensée et à la pratique politiques du temps présent. Elles reflètent une accumulation de connaissances et un ensemble de références

auxquelles les parlements peuvent se référer, selon leurs besoins spécifiques ou généraux.

Le rôle de l'UIP est très important, en tant qu'organisation pratiquant, renforçant et encourageant la diplomatie parlementaire dans des domaines de crise potentielle. Je voudrais me borner à mentionner quelques exemples, qui sont particulièrement pertinents dans notre région. Très tôt, l'UIP a prévu et suivi le déroulement des événements suite à la désintégration de l'ex-Yougoslavie et la naissance de la Slovénie et de la Croatie après les premières élections démocratiques dans ces deux États voisins. À ce moment-là, l'actuel Secrétaire général de l'Union, M. Anders Johnsson, a conduit une mission d'établissement des faits dans les zones concernées et vu de ses propres yeux les régions occupées de la Croatie, ainsi que des personnes déplacées dans les camps de réfugiés croates.

L'Union a également observé des élections dans de nouvelles démocraties, partout dans le monde. Son Comité des droits de l'homme a observé les pratiques suivies dans diverses régions où existent des démocraties encore mal affermisses, y compris les mesures prises contre des adversaires politiques, et elle a été invitée à apporter son aide dans bien des situations confuses et agitées.

Le Comité du Moyen-Orient a été occasionnellement très actif et son Groupe de facilitateurs pour Chypre a récemment assisté à une révolution positive dans son principal domaine d'intérêt. Un autre événement positif, récemment, est la réunion des femmes parlementaires de l'Union, de plus en plus importante et reconnue. Il est réconfortant de pouvoir témoigner de la confiance croissante des femmes en elles-mêmes et de leur détermination d'utiliser les moyens nécessaires pour améliorer leur situation au plan mondial.

Les problèmes et les droits des femmes sont souvent aussi, de bien des manières, les problèmes des hommes, mais il sont perçus par les femmes sous un angle différent, plus pratique ou plus pragmatique. L'émancipation des femmes signifie l'émancipation de l'humanité. La Présidente du Conseil de l'Union, Mme Heptulla, qui a été récemment élue, pourrait certainement être un guide dans ce sens, quand elle définissait la mission de l'Union, à sa 102e Conférence, comme accomplie par une confédération de gardiens de l'esprit démocratique.

Il est effectivement heureux que l'Union et l'Organisation des Nations Unies se soient associées dans leurs efforts. L'ONU a ainsi acquis une dimension parlementaire qui peut contribuer sensiblement à sa stature et à sa crédibilité, et

aider à sensibiliser l'opinion publique par l'intermédiaire des représentants élus par le peuple et pour le peuple.

Je voudrais faire quelques observations sur diverses actions et activités de l'UIP et de l'ONU que la Croatie approuve et soutient fermement. Le Président du Parlement croate envisage de participer à la conférence des présidents des parlements nationaux, qui doit se tenir ici même à la fin de l'été 2000. Le Président a participé à des conférences européennes similaires, telles que celles des Présidents des parlements des États membres de l'Initiative de l'Europe centrale, ainsi que des membres du Conseil de l'Europe, et a toujours jugé ces échanges utiles et stimulants. Nous espérons que la réunion des Présidents des parlements nationaux assurera une perspective encore plus large.

Pour en venir à notre appui à la Cour pénale internationale, la Croatie estime que personne ne devrait pouvoir échapper à ses responsabilités pour des actes commis contre l'humanité, des crimes de guerre et autres crimes qui relèvent de la compétence de la Cour.

En vue de promouvoir la paix et la sécurité, la Croatie a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et est prête à agir pour l'élimination de toutes les armes nucléaires. Nous avons été parmi les premiers à adhérer à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. La Croatie s'efforce de respecter pleinement le traité, étant donné qu'après la guerre d'agression contre notre pays, les mines terrestres représentent l'un des problèmes fondamentaux de la Croatie. Les mines tuent ou mutilent chaque jour, empêchent les agriculteurs de travailler leurs terres et, surtout, empêchent les réfugiés et personnes déplacées de retourner en sécurité dans leurs foyers.

S'agissant du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, la Croatie y porte un intérêt particulier en raison de sa situation géopolitique. Nous pensons que vu l'importance de la Conférence dans tous ses aspects, elle mérite un appui accru, notamment un appui administratif, tel qu'envisagé et élaboré à La Valette (Malte), ainsi que tout autre forme d'aide pratique.

Face aux fléaux du monde d'aujourd'hui — le problème mondial des drogues, le terrorisme, la corruption, le travail forcé des enfants, la prostitution des enfants, et les autres formes de violence subies par les enfants et le trafic illicite des armes — la Croatie a une position très ferme et les combat résolument.

Je n'ai mentionné que les sujets de préoccupation les plus importants pour l'UIP. Étant donné que toutes ces questions sont examinées tant par l'UIP que par l'ONU, chacune à sa manière, il semble à la fois prudent et logique qu'en joignant leurs forces, les deux organisations puissent résoudre ces problèmes avec plus d'efficacité et plus rapidement.

En conséquence, je voudrais exprimer ma satisfaction de la coopération toujours croissante entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire et réaffirmer ma profonde conviction que cette tradition sera renforcée face aux défis du troisième millénaire. L'UIP, qui est l'assemblée parlementaire la plus ancienne et la plus large, est une source extraordinaire de représentation démocratique et peut certainement renforcer les mécanismes de contrôle démocratique des Nations Unies.

M. Hønningstad (Norvège) (*parle en anglais*) : Je suis honoré de cette occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur l'importante question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Le projet de résolution dont nous sommes saisis dans le document A/54/L.9 appuie vigoureusement un renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. En tant que coauteur du projet de résolution, la Norvège est persuadée que l'Assemblée générale l'adoptera par consensus.

De manière générale, l'ONU a fait un bon travail au cours des 50 dernières années en ce qui concerne l'harmonisation des intérêts des nations et l'encouragement d'une coopération entre elles. Mais nous savons tous que l'ONU connaît de nombreux problèmes. La réforme en cours de l'Organisation le montre clairement. Si nous voulons faire face aux problèmes mondiaux contemporains, certains changements sont nécessaires. Le concept politique clef au XXIe siècle sera la légitimité. La légitimité découle de la démocratie, et la démocratie dépend des représentants du peuple : les parlementaires du monde.

C'est pourquoi le Gouvernement norvégien a appuyé le programme de réforme du Secrétaire général, qui impliquerait plus activement les parlementaires dans l'activité de l'Organisation des Nations Unies. La pleine réalisation du potentiel des Nations Unies dépend de l'établissement de relations appropriées avec les parlements et de la contribution de ces derniers. C'est aussi dans ce contexte que nous considérons les possibilités qu'offre l'UIP. L'appui de l'UIP dans des domaines tels que la prévention des conflits, les droits de l'homme et la promotion d'une démocratie repré-

sentative a accru l'effet et la pertinence des activités de l'ONU dans ces domaines.

L'UIP elle-même se heurtera à des défis stratégiques dans ses efforts pour influencer sur la politique mondiale au cours des prochaines décennies. L'un de ces défis consistera à établir des relations appropriées avec l'Organisation des Nations Unies. La base de la coopération entre l'ONU et l'UIP est l'accord signé par les deux organisations en 1996. Cet accord constitue une plate-forme utile pour la participation des parlements aux travaux de l'ONU.

Néanmoins, après avoir parlé avec un certain nombre de représentants du Parlement norvégien, dont certains sont présents ici aujourd'hui, nous avons l'impression que la mise en oeuvre de l'accord traîne en longueur. Un argument invoqué est que, pour adopter une position claire sur les grandes questions contemporaines, l'UIP doit veiller à ce que les nombreuses vues exprimées lors de ses conférences se traduisent par un programme de travail ciblé.

Mon gouvernement se félicite du projet de tenir l'année prochaine, dans cette salle, une Conférence des présidents des parlements nationaux en liaison avec l'Assemblée du millénaire. Nous attendons avec intérêt les résultats de la Conférence et nous appuyons l'idée selon laquelle l'UIP devrait présenter à l'Assemblée du millénaire un rapport sur ses débats.

Nous espérons que ce carrefour donnera aux deux organisations une occasion de continuer de mettre en place un parallélisme constructif, qu'il s'agisse d'examiner les défis mondiaux d'aujourd'hui ou de formuler des réponses à ces défis.

M. Hachani (Tunisie) : L'examen annuel par l'Assemblée générale de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire témoigne de l'intérêt accordé par la communauté internationale à la contribution qu'une telle coopération peut apporter au service de la concrétisation des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies.

Le rapport présenté sur cette question par le Secrétaire général, et pour lequel nous le remercions, traduit la diversité des domaines d'activité où l'Union interparlementaire peut apporter un précieux concours. En effet, les parlementaires de nos pays, à travers leur organisation, qui est l'UIP, se sont penchés au cours de l'année passée, sur des questions aussi importantes pour les Nations Unies que celles du désarmement, dans le domaine nucléaire et des mines antipersonnel, de la promotion du respect du droit interna-

tional humanitaire, de la promotion de la démocratie et des droits de l'homme et du développement économique et social.

L'Union interparlementaire a également accordé au cours de l'année écoulée une attention à un certain nombre de problèmes dans différentes régions du monde, tels que la situation au Moyen-Orient. Dans ce cadre, elle a apporté son appui à l'initiative du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en prenant part, par le biais du Président du Conseil de l'Union, à la Conférence des participants à Bethléem 2000 qui s'est tenue à Rome en février 1999, et en exprimant son appui au projet Bethléem 2000 lors de la Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, tenue à Ljubljana, en Slovénie.

Mon pays accorde une importance particulière au renforcement et à la consolidation des bases de la sécurité et de la coopération en Méditerranée qui figure en bonne place à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La Tunisie n'épargne aucun effort pour la réalisation de ces objectifs en vue desquels elle oeuvre constamment avec tous ses partenaires dans la région. Partant de cette conviction, qui est la sienne, mon pays exprime sa satisfaction pour la contribution précieuse apportée par les parlementaires dans le cadre de l'Union et ce à travers les Conférences interparlementaires sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, dont la troisième se tiendra en mars 2000 à Paris.

Le Parlement tunisien, dont une représentante est membre *ex officio* du Conseil exécutif de l'Union interparlementaire, en sa qualité de Président de la Réunion des femmes de l'UIP, joue un rôle actif dans le processus préparatoire de la Conférence de Paris, en particulier les conférences préparatoires thématiques dont la dernière, tenue en Slovénie, a traité de l'importante question de la coopération dans la maîtrise des armements en Méditerranée en vue de prévenir les conflits dans la région.

Comme le note si justement le Secrétaire général dans son rapport, la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui doit se tenir les 30 et 31 août 2000, au Siège de l'ONU, pourrait être une étape importante vers une meilleure compréhension de l'ONU de la part des populations grâce à leurs représentants élus et vers la recherche des moyens les plus efficaces de relayer les décisions et recommandations de l'ONU au niveau politique local, pour qu'elles soient mises utilement en oeuvre. Nous estimons que tous les efforts doivent tendre à cet objectif et à celui du renforcement et de l'approfondissement des rapports

entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union parlementaire.

Nous estimons que l'historique Assemblée du millénaire qui se tiendra en septembre prochain devrait offrir à l'UIP l'occasion de rendre compte des résultats de la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui précédera de quelques jours ici même l'Assemblée du millénaire.

L'examen de cette possibilité est demandé au Secrétaire général par le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, projet dont mon pays est l'un des coauteurs et dont nous souhaitons l'adoption par consensus.

M. Filippi Balestra (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, permettez-moi de vous féliciter de votre élection. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, les travaux de l'Assemblée atteindront d'importants résultats.

La République de Saint-Marin a toujours encouragé le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. La mise en oeuvre des initiatives et des résolutions des Nations Unies exige notamment que les parlements nationaux acquièrent une meilleure connaissance des activités de l'Organisation et prennent mieux conscience de l'importance de ses fonctions. Dans de nombreux cas, le manque d'information conduit à des controverses entre les organes exécutifs et législatifs en ce qui concerne les questions relatives aux Nations Unies.

Le Gouvernement de Saint-Marin se félicite de la décision de créer, à New York, un Bureau de liaison de l'Union interparlementaire et félicite son nouveau directeur, M. Santiago Romero-Pérez. Cette présence à New York renforcera sensiblement la coopération entre les deux organisations.

Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire» (A/54/379), qui nous présente un tableau à jour et détaillé de la façon dont cette coopération s'est déroulée et se déroulera à l'avenir. Nous sommes heureux de constater que la coopération entre les deux organisations s'est encore consolidée l'an dernier et qu'elle s'est étendue à de nombreux secteurs d'activités de l'ONU : problèmes mondiaux de la drogue, paix et sécurité, droits de l'homme, développement durable,

développement social, droits de l'enfant, santé et environnement.

Mon pays estime que la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui aura lieu l'année prochaine au Siège de l'ONU en liaison avec l'Assemblée du millénaire, constituera un jalon dans l'histoire de la coopération entre l'ONU et l'UIP. Grâce à cette conférence et au concours des membres élus des parlements nationaux qui y participeront, nous aurons l'occasion de mieux faire connaître l'oeuvre de l'ONU aux populations et de dégager un soutien accru à l'Organisation. Les parlements nationaux pourraient également définir des procédures plus efficaces pour assurer un meilleur suivi des décisions et des recommandations de l'ONU au niveau national.

Dans le domaine du désarmement, nous prenons note avec satisfaction de l'encouragement donné à tous les pays en avril 1999, à l'occasion de la Conférence de l'Union interparlementaire tenue à Bruxelles, de signer et de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'oeuvrer à l'élimination des armes nucléaires. Nous prenons également note de la résolution de l'Union interparlementaire, adoptée à Moscou en septembre 1998, demandant aux parlements nationaux de ratifier au plus vite la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. La reconnaissance par les parlements nationaux des réalisations de l'ONU en matière de désarmement donne à l'Organisation une impulsion nouvelle, car elle montre que nous nous rapprochons de nos objectifs.

Saint-Marin a été le premier pays européen à ratifier le Statut de la Cour pénale internationale. Nous nous félicitons donc que l'Union interparlementaire ait recommandé aux États de signer et de ratifier cet instrument important afin qu'il entre en vigueur au plus vite.

Parmi les nombreuses activités de l'UIP, je soulignerai l'importance de l'Accord de coopération qu'elle a conclu avec l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1999 et le premier exemple concret de son application. Il s'agit de la campagne conjointe UIP-OIT pour l'action parlementaire en faveur de la signature, de la ratification et de la mise en oeuvre rapides de la Convention de l'OIT relative à l'élimination des pires formes de travail des enfants. On ne pourra éliminer ce fléau que grâce à des mesures législatives vigoureuses et efficaces.

M. Varga (Hongrie) (*parle en anglais*) : Le groupe national hongrois de l'Union interparlementaire se félicite de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et

l'Union interparlementaire, ainsi que du projet de résolution dont nous sommes saisis et il leur apporte tout son appui.

La mission essentielle de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union interparlementaire est de maintenir et de consolider la paix et de prévenir la guerre et la violence, afin que les populations puissent jouir librement et sans crainte de leurs droits fondamentaux, notamment les droits des minorités, et que la justice sociale triomphe. Je suis convaincu que, dans les siècles à venir, ces principes — droits de l'homme, droits des minorités et justice sociale — domineront la vie des peuples. Sans eux, il n'y aura pas de paix possible. En outre, ils contribueront au progrès économique et social.

Le groupe hongrois de l'Union interparlementaire appuie donc l'accord conclu en 1996 entre l'ONU et l'UIP. À l'ONU, les pays sont représentés par leurs gouvernements alors qu'à l'UIP, ils sont représentés par le peuple dans la mesure où, au sein des parlements, le gouvernement et l'opposition travaillent ensemble.

Les parlementaires sont investis de la mission historique de promouvoir ces droits dans leurs pays respectifs car ils déploient des efforts considérables pour faire respecter la dignité humaine, sans laquelle nul n'a le sentiment d'appartenir à son propre pays. Les parlementaires ont également la mission historique d'éduquer les jeunes, qui doivent apprendre très tôt la signification des droits de l'homme et, surtout, le respect des droits de l'autre. Ils ne peuvent exercer ces droits que dans un esprit de fraternité. Le manque de respect vis-à-vis de l'autre et l'absence de fraternité sont au nombre des problèmes fondamentaux que le monde connaît aujourd'hui.

L'Organisation des Nations Unies, l'Union interparlementaire, l'Union européenne et le Parlement européen sont la preuve que la mondialisation nous rapproche les uns des autres. Nul ne peut s'isoler et aucun État ne peut rester isolé des autres. Les riches ne peuvent pas s'isoler des pauvres, ni ceux qui vivent dans la sécurité de ceux qui vivent dans l'insécurité. Nous sommes tous responsables des autres et responsables de la paix. À mon avis, c'est ce que l'on entend par mondialisation.

C'est pourquoi l'Union interparlementaire devrait être un partenaire politique de l'Organisation des Nations Unies, et j'espère que le partenariat entre ces deux organisations se renforcera chaque année.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de la Hongrie. L'an prochain, la nation hongroise célébrera les 1 100 ans

de sa fondation et le millénaire de sa conversion au christianisme. Tout au long de ces années, nous avons traversé plusieurs périodes difficiles et notre population a beaucoup souffert. Mais, par bonheur, l'esprit de liberté, d'indépendance et de dignité a survécu.

L'une des périodes les plus difficiles que nous avons connue a été celle qui suivit la Seconde Guerre mondiale, lorsque la Hongrie a été occupée par l'ex-Union soviétique et que nous subissions la dictature du Parti communiste hongrois. Je tiens à souligner que c'est le premier régime dans notre histoire qui a usé de son pouvoir non seulement pour imposer sa domination, mais également pour intervenir au niveau des processus mentaux, des intentions et des activités humaines. L'ONU a souvent parlé du génocide mais, malheureusement, pas encore jusqu'à présent du lavage de cerveau qui inflige des dommages considérables à l'esprit, à l'identité et au caractère de l'être humain et du citoyen. Il est plus facile de se relever d'une catastrophe économique que de réadapter un être humain dont l'identité et le caractère ont été affectés.

Nous sommes maintenant libres et indépendants et je suis heureux de vous dire que le terrorisme politique est un phénomène inconnu dans notre pays. Au cours des 1 100 ans de notre histoire, nous avons enregistré très peu d'incidents de ce genre.

Nous entendons donc appuyer activement la coopération entre le système des Nations Unies et l'Union interparlementaire et nous approuvons le projet de résolution sur cette coopération. J'espère que les membres du Parlement hongrois pourront accomplir leur vocation historique.

M. Minoves-Triquell (Andorre) : Je voudrais tout d'abord d'adresser mes condoléances les plus sincères au peuple arménien pour le malheur qui s'est abattu sur eux aujourd'hui.

En 1996, l'Union interparlementaire et les organismes des Nations Unies ont signé un accord de coopération. Trois ans après, les fruits de la collaboration ONU-UIP sont bien visibles. De plus en plus de parlementaires nationaux participent aux rencontres de New York. Pour l'Andorre, nous avons cette année parmi nous S. E. M. Miquel Alvarez Marfany, Vice-Président du Parlement et S. E. M. Narcis Casal, membre du Parlement.

Les objectifs et les travaux de l'ONU deviennent ainsi plus connus et mieux analysés. Nous réussissons de ce fait à rapprocher les débats et les espérances des Nations Unies

de nos sociétés civiles respectives à travers cette interaction accrue avec les élus de nos États.

Au fur et à mesure que la coopération progresse, elle s'étend à tous les domaines d'action de l'ONU. En effet, en mai dernier, l'Organisation internationale du Travail et l'Union interparlementaire ont conclu aussi un accord de coopération. De même, l'UIP et le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme se sont mis d'accord, en juillet, sur un protocole d'entente. Ces deux documents viennent s'ajouter à l'accord de 1996 et ont pour but d'encourager l'appui des parlements nationaux aux initiatives et engagements en matière de traités de l'OIT et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

La Principauté d'Andorre a été, dès les premiers contacts, très favorable à l'accroissement des échanges d'information entre l'UIP et l'ONU. D'un côté, la vie parlementaire andorrane est à la base de notre système constitutionnel. Notre Assemblée, le «Conseil général» remonte à 1419 : il s'agit de l'un des parlements les plus anciens du monde, lequel, tout en évoluant, a siégé de façon ininterrompue depuis sa création. Il est naturel pour mon pays que les élus du peuple puissent exercer le contrôle parlementaire requis par la Constitution en connaissance de cause et qu'ils soient en mesure de disposer de l'information la plus détaillée possible sur les activités de nos gouvernements au Siège de l'ONU.

D'un autre côté, l'Andorre est très consciente que beaucoup d'initiatives substantielles de l'ONU ont besoin de la participation active des parlements afin qu'elles deviennent vraiment universelles. Mon pays apprécie de façon particulière les efforts que fait l'UIP pour promouvoir la signature et la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. En ce sens, le chef du Gouvernement andorran a indiqué lors du récent débat général de la cinquante-quatrième Assemblée générale de l'ONU, que l'Andorre avait engagé le processus de ratification, et nous encourageons tous les États Membres de l'Organisation à faire de même.

(L'orateur poursuit en anglais)

Au cours de l'année écoulée, l'Union interparlementaire a exécuté de nombreuses activités à l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs engagements pris par l'UIP en matière de désarmement ont permis de faire avancer les objectifs de paix et de sécurité de l'Organisation et nous tenons à féliciter l'Union interparlementaire de ses efforts pour promouvoir le Traité d'interdiction complète

des essais nucléaires et la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. L'Andorre, pays qui n'a jamais connu la guerre depuis 1278, a signé le Traité et elle est Partie à la Convention. Elle reconnaît que les représentants élus doivent jouer un rôle de pointe s'agissant d'encourager l'adoption rapide des instruments internationaux relatifs au désarmement.

Les parlements nationaux sont les piliers de toute démocratie représentative. De par leur existence même, ils symbolisent le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Leur collaboration accrue avec le système des Nations Unies par l'intermédiaire de l'UIP, ne peut que renforcer nos activités visant à faire de la démocratie le régime universel de tous les États.

L'un des défis du siècle prochain sera d'aider à mettre en place des institutions stables dans de nombreux pays; nous nous félicitons donc des contacts pris entre l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union interparlementaire en vue de relancer leur coopération sur les questions touchant à la bonne gestion des affaires publiques à tous les niveaux. L'Andorre se félicite également de la coopération étroite entre les organismes des Nations Unies et l'UIP sur les questions de sexospécificité. Nous attendons avec intérêt la tenue de la réunion tripartite des représentants des parlements, des gouvernements et des organisations internationales à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin 2000, qui sera intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle», plus connue sous le nom de Beijing + 5.

(L'orateur poursuit en espagnol)

Comme par le passé, l'Andorre s'est portée coauteur du projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire, qui annonce la tenue de la Conférence des présidents des parlements nationaux à l'occasion de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dite Assemblée du millénaire, dans cette même salle, du 30 août au 1er septembre de l'an 2000. Cette conférence sera assurément le symbole des relations étroites qui se sont forgées au cours des dernières années entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements du monde, grâce à l'UIP. Le succès de cette rencontre est d'ores et déjà assuré grâce au travail remarquable effectué par le Président du Conseil de l'UIP, Mme Najima Heptulla (Inde), par son prédécesseur, M. Miguel Angel Martínez (Espagne) et par M. Anders Johnsson, le Secrétaire général. La Principauté d'Andorre, qui entend participer à la Conférence des prési-

dents, continuera d'appuyer le resserrement des liens entre l'UIP et l'Organisation des Nations Unies.

Mme Imiolczyk (Pologne) : Le tournant actuel du siècle ne devrait pas marquer seulement un événement symbolique découlant des principes du calendrier grégorien. Avec la fin du XXe siècle, nous aimerions quitter à jamais la période des grandes guerres mondiales, de l'holocauste, des divisions du monde de la guerre froide, des nombreux conflits locaux non moins tragiques. Pour que le début du nouveau millénaire devienne, pour des nouvelles générations, un symbole de paix et de développement harmonieux de toutes les nations. Il nous faut voir les problèmes de notre planète d'une autre perspective. Nous devrions en premier lieu, attirer l'attention sur le système existant de sécurité des nations.

Le système de sécurité international, créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, n'est plus entièrement adapté à la réalité d'aujourd'hui, où ne dominent pas tant les conflits entre les États, mais à l'intérieur des pays, d'où la prise de conscience de plus en plus générale qu'il nous faut revoir les notions de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, donc de la lecture de ces principes du droit international dans un nouvel esprit. Une paix durable et la sécurité dans les relations internationales ne peuvent être établis que dans les conditions du respect des droits et libertés fondamentales de l'homme.

Les premiers pas importants en ce sens ont déjà été faits. L'intervention au Kosovo et au Timor oriental est la preuve de la reconnaissance, par la communauté internationale, de l'impératif politique et moral d'agir lorsque l'on viole les droits de l'homme. La primauté de la personne humaine et de ses droits devrait trouver un reflet adéquat dans le droit international. Néanmoins les opérations humanitaires ne peuvent pas servir de prétexte pour infliger une domination sur d'autres États.

L'évolution, que subit actuellement le système international, devrait également aboutir à une meilleure conscience de notre part à tous de notre interdépendance et de la notion de coresponsabilité à l'égard du destin du monde. Nous devrions, dans ce contexte, parler du principe de solidarité internationale et du besoin de lui donner plus d'importance. Ce principe devrait faire partie de ce qu'on appelle la «culture de la prévention».

La coopération économique et sociale devrait être orientée vers l'égalisation des disproportions qui existent entre pays pauvres et riches. Nous devrions donner une image humaine à la mondialisation. La lutte contre la mar-

ginalisation et la création de chances égales pour tous les pays devraient se trouver au centre de l'attention lorsqu'on formule des recommandations se rapportant à la coopération économique et sociale.

La communauté internationale est d'accord sur le besoin d'effectuer certains changements dans le fonctionnement de l'ONU. Nous soutenons la conception et les efforts du Secrétaire général de l'ONU à cet égard. Nous estimons que les efforts réformateurs devraient se fonder sur la Charte de l'ONU relue à nouveau, donc dans l'esprit des problèmes et des défis du présent. La réforme du Conseil de sécurité est le problème le plus discuté. Il faut renforcer l'efficacité et l'efficience de ses travaux. Le Conseil, suivant parfois des considérations politiques diverses, ne peut pas déclinier ses obligations statutaires et retarder la prise de décisions.

Évoquant les réformes des institutions internationales, nous ne devrions pas oublier le rôle croissant de la diplomatie parlementaire dans le monde. De plus en plus d'États s'engagent sur la voie de l'édification d'un système de démocratie parlementaire. Les parlementaires participent de plus en plus largement à l'élaboration de la politique internationale de leur États. Ils influent sur la position de leurs pays dans les institutions de l'ONU et d'autres organisations internationales. Ils ont dans la plupart des États démocratiques une influence décisive sur le processus de conclusion et de signature des accords internationaux, apprécient la politique étrangère de leurs gouvernements. Par le biais de l'Union interparlementaire et d'autres organisations interparlementaires régionales, ils participent activement à la vie internationale. Les contacts directs de parlementaires du monde entier, surtout dans le cadre de l'Union Interparlementaire, peuvent aider à empêcher les conflits ou à trouver des règlements pacifiques et contribuent à la diffusion des principes de démocratie et d'égalité en droits aux quatre coins du monde.

Nous adoptons avec satisfaction le fait d'une coopération permanente entre l'UIP et l'ONU et ses institutions. Nous sommes convaincus que le renforcement des contacts entre ses organisations est indispensable pour le bien des communautés du monde entier. C'est avec un grand espoir que nous attendons la Conférence des Présidents des parlements nationaux en l'an 2000, ici, au Siège de l'ONU. Cette large représentation des autorités suprêmes de nos parlements démontrera que les parlementaires ne sont pas indifférents envers le destin du monde et peuvent contribuer à la solution des problèmes le plus brûlants de notre planète.

M. Wibisono (Indonésie) (*parle en anglais*) : C'est en effet un grand honneur et un privilège pour ma délégation que de prendre la parole au débat actuel de l'Assemblée générale sur le point 27 de l'ordre du jour consacré à la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire. Au nom des parlementaires indonésiens, je voudrais dire à tous les représentants que notre participation au débat d'aujourd'hui est de la plus haute importance pour nous car la coopération entre l'ONU dont les Membres sont des États, et l'Union interparlementaire qui représente toutes les nations est devenue une impérieuse nécessité. Cependant, vu le rôle et les activités importants de l'Assemblée consultative populaire qui dans notre système comprend la Chambre des représentants dont les membres ont été élus récemment, à l'issue des élections générales tenues en juin dernier, les parlementaires indonésiens n'ont pas été en mesure de participer à cet événement.

Nous avons ardemment espéré qu'au cours de la période de l'après-guerre un nouvel ordre mondial équitable fait de paix durable, de sécurité collective et de prospérité générale serait établi. Ce nouvel ordre mondial doit être ancré dans l'État de droit, les principes de la Charte de l'ONU, de même que dans un esprit de responsabilité partagée et d'attachement commun à la coopération mondiale et à la solidarité. Toutefois, à la veille d'un nouveau millénaire, ces grands espoirs restent toujours déçus. Le monde d'aujourd'hui est encore loin d'être un monde pacifique, juste et sûr. Les différends qui couvent, les conflits, les troubles ethniques et l'intolérance religieuse sont devenus de sérieux obstacles à la bonne intelligence et à l'harmonie entre les États et les peuples.

En outre, la force énorme de la mondialisation, mue par le progrès de la science et de la technique, loin de servir à unifier l'humanité dans une déclaration de guerre résolue et consciente aux problèmes structurels persistants de notre temps, est constamment utilisée pour pousser l'avantage des forts sur les faibles, et par là élargit l'écart entre monde développé et monde en développement. La situation est encore aggravée par l'état de l'économie mondiale, au bord de la récession, dans les pays développés comme dans les pays en développement. En outre, les effets néfastes de la crise financière sur les pays en développement ne semblent plus susceptibles de correction. Il faudrait un énorme effort généralisé de toutes les parties concernées, y compris les principaux acteurs économiques et les institutions financières, pour remédier à la situation. Même si l'on a noté quelques premiers signes de reprise, nous devons aller beaucoup plus loin dans la réforme et la restructuration du système économique mondial et dans le renforcement de la

capacité du système des Nations Unies afin de consolider le développement et la coopération internationaux.

Face à ces réalités mondiales concrètes et incontournables, la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire, à laquelle chacune d'elles apporte ses caractéristiques propres, doit encore être renforcée afin d'unifier la communauté internationale, chaque État-nation et chaque peuple. Le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/54/379, met l'accent sur l'importance d'une telle coopération entre les deux organisations dans les domaines de la promotion de la paix et de la sécurité, de la démocratie et du suivi des décisions des conférences récentes parrainées par l'ONU. À cet égard, dans le contexte de l'Assemblée du millénaire, le Secrétaire général se félicite des progrès réalisés dans la préparation de la conférence des présidents des parlements nationaux, qui doit se tenir au Siège de l'Organisation les 30, 31 août et 1er septembre 2000, à l'occasion de l'Assemblée du millénaire.

À notre avis, la lutte en faveur de l'établissement d'un climat de stabilité et de sécurité est étroitement liée à la croissance et au développement économiques. La prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits n'ont de sens que si elles permettent à une société de se développer, notamment en réduisant la pauvreté et le sous-développement. Les tensions sociales et ethniques persistent toujours dans de nombreuses régions du monde en raison de l'absence de progrès dans ces domaines déterminants. À cet égard, la poursuite des délibérations au sein de l'Union interparlementaire, ainsi qu'entre celle-ci et l'ONU, pourrait constituer un apport notable à la coopération internationale en matière de développement.

Le nouveau millénaire nous donnera, j'espère, une nouvelle vigueur qui nous permettra de renforcer, voire de modifier nos perspectives, en vue de l'adoption de nouvelles démarches, crédibles et largement acceptées, de la part non seulement des gouvernements, mais surtout de la population de chaque État.

En Indonésie, nous savons combien ce type de changement peut être difficile. Face à la crise financière en Asie, et à son impact social et politique, nous avons lancé des réformes de nos institutions sociales, politiques et économiques. De nouvelles lois sont actuellement promulguées; de nouvelles méthodes sont essayées pour donner à notre population la possibilité la plus large de participer à la prise de décisions pour ce qui touche à leur vie quotidienne, pour égaliser les chances dans le domaine économique et gagner la confiance de nos partenaires étrangers. Avec les résultats des élections générales, l'Assemblée consultative populaire

a récemment, entre autres choses, adopté de nouvelles directives nationales et élu un nouveau Président et un nouveau Vice-Président de la République.

Le respect des engagements de l'Union interparlementaire et de l'ONU, ainsi que de leurs Statuts et de leur Charte, respectivement, contribuerait grandement à l'avènement d'un nouvel ordre mondial d'où la guerre, la pauvreté et l'injustice seraient exclues. À cette fin, le dialogue et la négociation sont essentiels à la réalisation de nos intérêts communs. La poursuite d'une démocratisation fondée sur des principes universels et la mise en oeuvre des changements au niveau national, en fonction de la culture et du niveau d'avancement de chaque pays, sont essentiels à l'amélioration du bien-être collectif. En adoptant de telles approches, l'ONU peut être l'instance adéquate dans le cadre d'un modèle de participation et de représentation équitables entre ses États Membres, comme entre les institutions de l'ONU.

Pour terminer, dans la nouvelle atmosphère d'espérance dans laquelle, aux portes du nouveau millénaire, baigne l'Indonésie, ainsi qu'une grande part du reste du monde, nous nous engageons à faire de notre mieux, en participant activement à l'Union interparlementaire, à l'ONU et aux rapports qu'elles entretiennent entre elles, pour renforcer les travaux et les résultats de ces deux organisations distinguées et distinctes afin de construire un monde meilleur. L'Indonésie s'est portée co-auteur du projet de résolution A/54/L.9. Nous nous apprêtons, d'autre part, à accueillir tous les participants de la 104e Conférence interparlementaire, qui doit se tenir du 15 au 21 octobre 2000 à Jakarta, en Indonésie.

M. Tjitendero (Namibie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée générale, honneur teinté, pour moi-même et pour la Namibie, de beaucoup de fierté, lorsque je vous vois, Monsieur, présider les travaux de cet organe. Il s'agit d'un moment historique, car c'est d'ici même que vous avez lancé un appel au nom du peuple namibien; c'est ici que vous avez aiguisé peu à peu vos talents de persuasion diplomatique et politique ; et c'est ici que vous vous retrouvez maintenant pour conduire cet organe vers le XXIe siècle. Félicitations, Monsieur le Président.

Je prends la parole sur le point 27 de l'ordre du jour, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire». Face à la mondialisation actuelle, et au caractère probablement incontournable de ce processus, nous avons le devoir de faire en sorte que les changements qui s'opèrent soient compris et soient gérés de

façon à minimiser le danger potentiel, pour les pays pauvres du tiers-monde en particulier. Il nous faut accepter que la mondialisation s'opère dans un monde très inégal, divisé entre riches et pauvres, entre pays dits développés et pays sous-développés, entre ceux qui mangent à leur faim et ceux qui n'ont rien à manger et qui croulent sous les dettes. En conséquence, nous devons créer des organes bien organisés et bien établis pour faire face à l'évolution rapide de la situation et veiller à ce qu'elle soit conforme aux normes universellement acceptées de la justice sociale et de l'égalité pour tous. C'est à cette fin que l'organe mondial des parlements, l'Union interparlementaire, peut nous rendre un service particulier en développant et en concrétisant les programmes et les objectifs de l'ONU dans la société civile au nouveau millénaire.

Je voudrais, Monsieur le Président, vous rendre hommage, ainsi qu'au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'intérêt que vous avez manifesté personnellement au renforcement et à l'approfondissement de la coopération entre l'ONU et l'Union interparlementaire. Je puis vous assurer que ceci nous satisfait tout particulièrement, à l'Union interparlementaire, car il s'agit d'un important jalon dans nos efforts pour favoriser une meilleure compréhension et une meilleure coopération fondées sur notre désir de survivre à partir des ressources limitées que nous offre cette planète.

L'activité principale de l'UIP, par l'intermédiaire des parlements nationaux, est d'encourager continuellement les Gouvernements à ratifier les traités, conventions et résolutions importants des Nations Unies afin de régler les conflits internationaux par des moyens pacifiques. Les parlements, par leurs débats, encouragent la culture du dialogue et de la tolérance à l'intérieur de leurs frontières nationales, au niveau régional, par l'intermédiaire des parlements régionaux tels que le forum parlementaire en Afrique australe de la Communauté de développement de l'Afrique australe et, au niveau international, par l'intermédiaire d'organisations telles que l'UIP. Les parlements sont les véhicules appropriés pour instruire et informer le corps civique et, dans ce contexte, pour promouvoir la compréhension et l'appui des instruments que l'ONU est en train de créer, tels que la Cour pénale internationale. Il est très important d'appuyer la Cour, car il ne faut pas que les dictateurs échappent à la justice. Vous savez pertinemment bien, Monsieur le Président, que le Parlement namibien a toujours appuyé toutes ces initiatives.

Je voudrais également citer les propos judicieux du Secrétaire général, qui s'est adressé aux membres de l'UIP avant-hier :

«Les parlementaires jouent un rôle unique en nous aidant à relever ces défis. Vous êtes le lien institutionnel entre l'État et la société civile. Vous êtes le lien entre le local et le mondial. Vous êtes au nombre des partenaires essentiels à l'édification de la paix».

J'en déduis donc qu'il s'agit d'un défi auquel nous, parlements nationaux et parlementaires, devons répondre positivement, non pas en élaborant de longs plans de travail, mais simplement en prenant des mesures en réponse à cet appel lancé par le Secrétaire général.

Dans le but d'atteindre cet objectif, l'UIP prépare activement la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui doit avoir lieu en liaison avec l'Assemblée du millénaire. Grâce à cette conférence, l'UIP espère renforcer et consolider la collaboration effective qui existe entre ces deux organisations.

Enfin, l'UIP espère voir se concrétiser une dimension parlementaire au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous vous sommes extrêmement reconnaissants, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, de votre engagement personnel en faveur de cette initiative. J'espère sincèrement que la nouvelle coopération envisagée entre l'ONU et l'Union interparlementaire deviendra bientôt une réalité.

M. Owie (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement démocratiquement élu et du peuple de la République fédérale du Nigéria, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport complet et succinct sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Je voudrais également remercier le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, d'avoir présenté le projet de résolution, dont le Nigéria est coauteur.

Au nom de la délégation nigériane, je voudrais à ce stade présenter un message de condoléances à la République d'Arménie à la suite de l'incident tragique qui vient d'être annoncé. Puisse l'âme des croyants défunts reposer en paix.

Je voudrais féliciter les forces armées de la Principauté d'Andorre de défendre la démocratie depuis 1419. C'est magnifique et il faut que tous les responsables militaires et de la défense en Afrique sachent qu'il est bon de préserver jalousement la démocratie. Notre délégation s'enorgueillit d'être à la tribune de cette cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, après que notre pays a achevé un processus de démocratisation et qu'il est désormais réadmis

à l'Union interparlementaire en tant que membre à part entière.

Ce n'est pas une coïncidence, mais un signe de la volonté divine, que nous ayons pu être réadmis au moment où vous, Monsieur, exercez la fonction de Président de cette grande Assemblée. Parce qu'il existe entre le Nigéria et la Namibie des liens personnels, je vous félicite une fois de plus. L'Assemblée nationale du Nigéria a de fait été réadmise à l'UIP à la 165e session du Conseil de l'Union interparlementaire, qui a eu lieu à Berlin du 11 au 16 octobre 1999. Nous réaffirmons notre plein attachement aux objectifs de l'organisation et notre détermination de jouer un rôle actif au sein de la communauté internationale.

L'Union interparlementaire, organisation qui réunit 139 parlements en tant que membres et cinq associations parlementaires internationales en tant que membres associés, a une expérience et une compétence également vastes en matière de démocratie représentative et de dialogue parlementaire mondial. Il est incontestable que l'UIP a beaucoup à offrir à l'ONU dans la promotion de la démocratisation du village mondial. On constate donc avec satisfaction que l'ONU et l'UIP se rapprochent de plus en plus.

En tant qu'organisation composée de représentants de personnes appartenant tant au parti gouvernemental qu'à l'opposition dans le monde entier — bien que nous n'ayons pas cela au Nigéria — l'UIP permet d'avoir une meilleure compréhension des aspirations et des besoins du peuple, ce que la plupart des autres organismes internationaux ne sont pas en mesure d'offrir. Nous pensons que plus l'ONU et l'UIP entretiendront des relations étroites, mieux cela vaudra pour le commun des mortels dans le monde entier, car le partenariat et le brassage d'idées qui en résulteront entre les deux organisations aideront à trouver de meilleures solutions à certains des problèmes fondamentaux auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui.

Notre délégation est également heureuse d'apprendre que des progrès ont été accomplis, à la fois par l'UIP et l'ONU, depuis la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, dans le renforcement de la coopération entre ces deux importants organismes. Il est particulièrement important de constater que l'UIP a créé un Comité préparatoire chargé de préparer la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui doit se tenir du 30 août au 1er septembre 2000, en liaison avec l'Assemblée du millénaire. La Conférence devrait faciliter la transmission des décisions et des recommandations de l'ONU, par l'intermédiaire des membres des parlements nationaux, aux citoyens ordinaires

des États Membres de l'ONU, cela d'une façon qui soit compatible avec les idéaux démocratiques de l'ONU.

Comme notre Président, M. Olusegun Obasanjo, l'a déjà dit lors de son intervention devant la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, le 23 septembre 1999, le Nigéria a réussi sa transition vers la démocratie avec le soutien et la compréhension de la communauté internationale et nous nous employons désormais activement à reconstruire et à nourrir notre nouvelle démocratie grâce à une politique délibérée qui consiste à faire face aux problèmes liés au développement économique et à la lutte contre la pauvreté. À cet effet, le Gouvernement actuel s'est délibérément efforcé d'inclure tous les partis politiques et toutes les parties intéressées à la gestion de notre pays. En outre, il a mis en place les politiques et programmes socioéconomiques voulus pour créer un climat propice à l'investissement étranger dans l'économie et à l'amélioration des conditions de vie de la masse.

Nous sommes également convaincus qu'une réduction considérable du fardeau de la dette est une condition préalable à un véritable développement socioéconomique qui ait un impact direct sur la vie de la population. Sans ce développement, la démocratie elle-même ne pourra pas apporter les résultats tangibles et positifs souhaités, dividendes qu'elle est supposée apporter au peuple. Il faut que les États obtiennent une importante réduction de leur dette s'ils veulent subvenir aux besoins fondamentaux des peuples. C'est dans cet esprit que le Nigéria continuera de prier instamment les institutions financières internationales et les pays créanciers d'octroyer une réduction de la dette, qui sera un facteur indispensable au succès du processus démocratique durable.

Le Nigéria s'engage à défendre les valeurs démocratiques, ainsi que la politique de l'inclusion et de la réconciliation au niveau national. Nous pensons aussi que cette politique constitue une voie préférable à la pratique de laisser le vainqueur mettre les mains sur tout.

Comme vous le savez, les trois principaux partis au Nigéria ont tous des représentants au gouvernement et nous n'avons pas de coopération organisée au sein de l'Assemblée nationale. Notre délégation appuie donc pleinement l'initiative de coopération entre l'UIP et le Programme des Nations unies pour le développement, qui a permis la tenue du séminaire parlementaire de mai 1999 sur les relations entre les partis de la majorité et l'opposition dans les parlements africains.

Le séminaire a adopté diverses directives très utiles sur les droits et devoirs de l'opposition au Parlement, et nous pensons que les recommandations figurant dans ces directives pourraient aider à mettre en place un cadre juridique approprié permettant à l'opposition parlementaire — même si nous n'avons pas ce type d'arrangement au Nigéria — de participer pleinement au discours politique et économique, ce qui retentit sur le sort de la population. Il marquerait aussi l'avènement d'une ère de tolérance et de coopération accrues entre les gouvernements nationaux et les divers intérêts politiques au sein de la communauté. Nous pensons également qu'une telle amélioration des relations pourrait beaucoup contribuer à l'édification nationale et à l'élimination des conflits qui ont caractérisés la politique contemporaine en Afrique. En tant que membre responsable de la communauté internationale, le Nigéria continuera de jouer un rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Nigéria estime que le principe universel de démocratie s'applique également aux Nations Unies. Depuis la création de l'ONU en 1945, le Conseil de sécurité n'a été réformé qu'une seule fois, en 1965, le nombre initial de ses membres (11) passant à 15, avec les mêmes cinq membres permanents et quatre sièges supplémentaires pour porter à 10 le nombre total des membres non permanents. Nous pensons donc que la démocratisation du Conseil de sécurité est devenue impérative, car la communauté internationale qu'il sert subit des transformations qui imposent d'adapter la structure de l'Organisation. En tant que parlementaires, nous suivons avec intérêt le débat en cours sur la réforme de l'Organisation. Il est nécessaire de réformer l'ONU et nous espérons que les travaux aboutiront rapidement au sein du Groupe à composition non limitée pour permettre la démocratisation si nécessaire de l'organe principal, le Conseil de sécurité.

Je voudrais lancer un appel à l'Assemblée et aux collègues ici présents. Le gouvernement d'Olusegun Obasanjo et l'Assemblée nationale s'efforcent de récupérer notre argent auprès de différentes banques étrangères. Nous ne pouvons faire beaucoup, comme nous l'avons dit, à moins que vous ne nous aidiez par des initiatives bénéficiant du soutien juridique nécessaire pour que le groupe exécutif obtienne cet argent des diverses banques. Très bientôt, notre parlement prendra contact avec vous; aussi nous vous prions de demander aux responsables de vos pays respectifs — notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Suisse et d'autres pays où cet argent se trouve — de prendre des mesures en vue de sa restitution à notre peuple.

Pour terminer, le Nigéria appuie pleinement la coopération qui se poursuit entre l'ONU et l'Union interparlementaire et il espère que cette coopération se renforcera à l'approche du nouveau millénaire.

Mme Galdi (Italie) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord confirmer et souligner le plein appui de l'Italie à la déclaration du Représentant permanent de l'Inde, l'Ambassadeur Kamallesh Sharma, qui a présenté le texte de ce projet de résolution. L'Italie a eu l'honneur d'être l'un des premiers pays à patronner le projet de résolution en sa qualité de membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire.

L'Italie considère que le débat d'aujourd'hui dépasse de beaucoup le rôle fondamental qu'une institution stable telle que l'UIP joue dans les activités de l'ONU. Notre débat touche à la raison d'être même de l'ONU. Nous devons nous rappeler les besoins qui ont été à l'origine de la Société des Nations, à la suite du premier conflit terrible de ce siècle qui a secoué toute la planète, une guerre, qui, comme de nombreux autres conflits passés, a trouvé un terrain fertile dans la culture du secret caractérisant les relations internationales durant des siècles. C'est pourquoi le Président des États-Unis, Woodrow Wilson, a lancé le mot d'ordre de «diplomatie ouverte». C'est pourquoi il y a eu une révolution dans les relations internationales dans un souci de transparence et de démocratie, deux mots clefs qui marquent la participation croissante de parlements nationaux à l'élaboration de la politique étrangère des États.

Nous devons donc réfléchir aujourd'hui aux progrès qui, au cours de ce siècle, ont conduit à conférer aux parlements et aux organisations de paix internationales un rôle accru en matière de coopération entre les peuples. Au sein de l'ONU, ce rôle se fonde en particulier sur la position centrale qui doit être accordée à l'organe qui représente l'ensemble des États Membres. Je veux parler de l'Assemblée générale, à laquelle tous les États Membres appartiennent et où chacun peut sentir qu'il participe effectivement aux activités de l'Organisation. L'Assemblée générale est l'organe qui assure la liaison entre l'Organisation et ses États Membres, tout comme les parlements sont l'expression effective de la souveraineté populaire au sein des gouvernements.

C'est pourquoi il est important que les parlements et l'organisation qui les unit, l'Union interparlementaire, accroissent leur participation aux activités de l'ONU. Les parlements sont l'expression des peuples des Nations Unies et de la société civile, qui devrait acquérir un rôle accru.

S'agissant de cette question, tout comme des progrès ne peuvent se faire au plan international sans un consensus entre les gouvernements, il est impossible de concrétiser des résultats acquis par des négociations diplomatiques sans le consentement des parlements. Un exemple en est le résultat historique obtenu avec l'approbation du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Cela constitue un jalon dans les progrès des relations internationales qui risque d'être sans lendemain si cet accord n'est pas ratifié grâce à l'engagement attendu des parlements du monde.

Cet événement extraordinaire qu'a été la naissance de la Cour est dû à l'impulsion initiale de parlements en tant qu'expression de la société civile, et il deviendra une réalité par un acte de volonté des parlements eux-mêmes. Si les parlements sont en mesure de juger en conscience de toutes les activités de l'ONU, le travail de tous ses organes doit être compréhensible et accessible à tous les peuples, et réellement transparent. Cette transparence doit être durable et toucher tous les organes des Nations Unies, et pas simplement l'Assemblée générale où elle est évidente. Il y a aussi le Conseil de sécurité où la transparence devrait être de nouveau la norme, comme cela était le cas dans le passé.

Enfin, je voudrais rappeler quelques-uns des nombreux cas où la coopération entre l'ONU et les parlements pourrait être fondamentale. Je fais allusion à la collaboration en cours entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'UIP qui, en collaboration avec le Parlement italien, a organisé une importante conférence à Rome en novembre de l'an dernier sur le suivi du Sommet mondial de l'alimentation. À l'occasion du précédent Sommet, une Journée parlementaire avait été organisée à l'automne 1996 en tant qu'illustration importante du rôle des parlements dans l'affirmation du premier des droits fondamentaux, le droit à l'alimentation pour chaque être humain né sur la planète.

Un autre domaine important de collaboration entre l'ONU et les organes parlementaires est promu par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, pour consolider les capacités d'institutions parlementaires démocratiques. Ces programmes sont également fort intéressants, car ils concernent notamment la possibilité d'intégration régionale sous le signe de la démocratie et du développement. Dans cette perspective, je voudrais rappeler l'engagement du Département des affaires économiques et sociales envers le Parlement d'Amérique centrale qui est également activement soutenu par le Parlement et le Gouvernement italiens.

Pour terminer, je voudrais dire que l'Italie se félicite de l'appui de l'Union à la lutte contre le travail des enfants, à l'aide de la Convention No 182 de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination. Nous sommes heureux d'apprendre que le nouveau Président de l'Assemblée générale, M. Theo-Ben Gurirab, de la Namibie, a fait du sort des enfants, notamment en situation de conflit armé, le thème de sa présidence.

M. Schlöten (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir d'informer l'Assemblée que la 102e Conférence de l'Union interparlementaire, qui s'est tenue à Berlin, a élu une femme à la présidence du Conseil de l'UIP. Mme Heptulla, qui est ici présente, est la première Présidente de l'UIP dans les 110 années de son histoire.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire est une tâche qui se présente à nous en cette veille de nouveau millénaire. C'est pourquoi nous, représentants des parlements nationaux à l'UIP — unique organisation de parlements de dimension mondiale — accordons notre plein appui au rapport du Secrétaire général. Les objectifs énoncés dans le rapport, dont le contenu a été mis en relief aujourd'hui, reçoivent le soutien inconditionnel des parlementaires de l'UIP. Une base solide a ainsi été mise en place pour renforcer notre coopération au siècle prochain.

Je soulignerai cependant 10 points importants qui font ressortir le type de difficultés existantes, lesquelles doivent être prises en compte si l'on veut établir une coopération fructueuse.

Tout d'abord, les parlements ont pour mission de faire entendre la voix des peuples, donnant ainsi une dimension plus démocratique au processus de prise de décision sur le plan international et explorant de nouvelles voies de coopération. Les parlementaires doivent veiller à ce que la démocratie fondée sur l'État de droit soit le seul cadre constitutionnel possible pour un État membre.

Les parlements devraient également s'efforcer d'intégrer dans l'UIP — qui compte actuellement 139 membres — des parlementaires de tous les États Membres de l'ONU, ce qui serait un moyen de nous faire mieux entendre. Et nous pourrions être encore plus efficaces si tous les États Membres de l'ONU devenaient membres de l'UIP et donc appartenaient à la communauté parlementaire mondiale.

Tous les membres de l'UIP déplorent que les États-Unis aient réduit leurs activités. Depuis le début des années

90, aucune délégation des États-Unis n'a participé aux conférences de l'UIP. Ceci est profondément regrettable car les États-Unis ont joué un rôle important au sein de l'Union interparlementaire. J'estime qu'il est de la plus haute importance que nos collègues américains acceptent notre invitation à continuer de coopérer avec l'UIP et qu'ils participent de nouveau à nos conférences.

En tant que parlementaires, nous sommes à même de faire valoir nos engagements nationaux dans les instances internationales. Les parlementaires approuvent les budgets nationaux et fournissent les moyens financiers qui permettent à un pays de s'acquitter des responsabilités internationales. Les missions des Nations Unies ne peuvent être mises en oeuvre qu'à condition de recevoir le financement nécessaire. Si nous conjuguons les efforts nationaux et internationaux à l'échelle mondiale — nous, parlementaires de l'UIP pour l'Organisation des Nations Unies —, nous pourrions obtenir une coopération renforcée, mieux adaptée aux nouveaux défis.

Nous devons également nous efforcer d'améliorer notre coopération avec d'autres assemblées parlementaires internationales telles que le Parlement européen, le Parlement andin ou le Parlement latino-américain, ou encore le Conseil de l'Europe et l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Nous avons besoin de leur contribution si nous voulons que nos positions soient mieux comprises.

L'UIP est un des membres fondateurs de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les réunions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de l'UIP qui se sont tenues entre 1972 et 1991 ont mis en évidence la contribution importante de l'UIP aux changements survenus. Les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale n'ont pu voir le jour que parce que les régimes de l'époque ne pouvaient continuer de rejeter la démocratie et de refuser aux peuples l'exercice de leurs droits fondamentaux. L'UIP a donc contribué à la consolidation de l'État sur la base de la primauté du droit dans les démocraties nouvelles, assurant ainsi la promotion des objectifs de l'ONU. La diffusion des idéaux de l'OSCE dans d'autres parties du monde, facteur de stabilité et de démocratie, devrait constituer un des aspects de la coopération entre l'UIP et l'ONU.

Nous devons redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre les résolutions adoptées aux conférences de l'UIP. En ce qui concerne les résolutions adoptées à la 102e Conférence interparlementaire, tenue à Berlin il y a deux semaines, nous avons suivi et pleinement appuyé le Secrétaire général et l'Assemblée générale.

La 102e Conférence de Berlin a fait apparaître la nécessité et la volonté de coopérer. Quelque 1 600 représentants venus de 131 pays se sont rendus à Berlin et ont participé à l'élaboration de résolutions importantes visant à promouvoir le droit humanitaire international, la coexistence pacifique des minorités ethniques, culturelles et religieuses, notamment des populations migrantes à l'intérieur des États, ainsi qu'une révision nécessaire du modèle financier et économique mondial actuel. Il s'agit sans doute là d'un des principaux bienfaits des relations entre l'UIP et l'ONU. Cette coopération est un facteur particulièrement positif, qui promeut la valeur et sert les intérêts des deux institutions.

Les parlements peuvent apporter une précieuse contribution aux programmes d'appui qui permettent de créer une base solide pour le travail des législateurs. Ces programmes d'appui peuvent faire appel à des experts parlementaires qui ou bien visitent d'autres parlements afin de faire part de leurs connaissances, ou bien invitent des délégations à participer à des programmes de formation spécifiques. Des fonctionnaires compétents peuvent appuyer et conseiller leurs parlementaires dans le processus d'élaboration des lois et ainsi contribuer à créer des conditions propices à la bonne gouvernance. Cet objectif pourrait être poursuivi au Timor oriental lorsqu'il sera totalement indépendant.

Mais demandons-nous si nous faisons suffisamment pour diffuser nos vues afin de créer les meilleures conditions de coopération entre les parlements nationaux, l'UIP et l'ONU. À cet égard, je signale que les groupes parlementaires du Bundestag ont présenté une motion sur le rôle de l'UIP qui demande au Gouvernement fédéral d'appuyer les activités de l'UIP en matière de promotion de la démocratie; de contribuer aux efforts visant à faire de l'UIP la dimension parlementaire de l'ONU; et de mettre en oeuvre les résolutions adoptées aux conférences interparlementaires non seulement en République fédérale d'Allemagne, mais aussi au niveau des organes et institutions internationaux dont l'Allemagne est membre.

Les derniers événements ont montré que la contribution des parlements aux efforts faits pour promouvoir la coopération avec l'ONU peut être renforcée et améliorée. L'ONU peut jouer un rôle déterminant non seulement grâce à la diplomatie traditionnelle, mais également par le biais de l'UIP. La voix des parlementaires devrait être entendue partout dans le monde. À la fin de ce millénaire, c'est un domaine d'activités de l'UIP qui pourrait s'étendre à l'appui des objectifs de l'ONU et représenter un nouvel aspect de la diplomatie parlementaire.

M. Zmeevski (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie encourage activement le développement et la consolidation des liens et des contacts entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Nous sommes fermement convaincus que la réforme de l'ONU et le renforcement de son rôle central dans un monde multipolaire dépendront dans une large mesure des parlements des États Membres de l'Organisation, qui apportent une contribution précieuse à la formulation des politiques étrangères des États.

Nous sommes heureux de noter que l'interaction entre les deux organisations s'intensifie et s'étend à une vaste gamme de questions allant du maintien de la paix et de la sécurité internationales jusqu'aux questions de sexospécificité, comme le confirme le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Ce rapport très approfondi et très complet peut constituer une excellente base pour notre débat d'aujourd'hui qui, espérons-nous, contribuera à resserrer les relations entre ces deux organisations. Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui en est un nouvel exemple. Plus de 120 pays ont parrainé ce projet de résolution, y compris la Fédération de Russie. Ce nombre impressionnant parle de lui-même et se passe de tout commentaire.

À la suite de la signature, en octobre 1998, du Programme de soutien parlementaire avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union interparlementaire a pu continuer à offrir, aux niveaux tant national qu'international, des services consultatifs et une assistance technique qui sont d'une importance capitale pour les parlements des pays qui ont besoin de cette aide. Nous espérons que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire sera portée à un niveau plus élevé grâce à la signature récente par l'UIP d'un Accord de coopération avec l'Organisation internationale du Travail et d'un Mémoire d'accord avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Je voudrais rappeler la contribution remarquable apportée par l'UIP lors de sa 100e Conférence tenue à Moscou en septembre 1998, à l'examen des problèmes auxquels se heurte la communauté internationale. Cette assemblée mondiale de députés, qui se sont réunis pour la première fois dans notre pays, non seulement a été la réunion la plus représentative dans l'histoire de la plus ancienne union mondiale de parlementaires, mais aussi a contribué à consolider la coopération dans les principaux domaines d'activité de l'ONU.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, l'un des résultats les plus notables de la Conférence de Moscou de l'UIP a été la décision prise par les parlementaires de recommander aux organismes régionaux et sous-régionaux d'instaurer des procédures multilatérales afin d'évaluer l'état d'avancement des stratégies nationales de lutte contre le problème mondial de la drogue. La participation active des parlementaires russes aux travaux de l'UIP a renforcé l'Union et en a amélioré les capacités. Le Président de la Douma, M. G. N. Seleznev, est membre du Comité préparatoire de la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui doit se tenir au Siège de l'ONU, à New York, en août-septembre 2000.

L'élargissement de la coopération interparlementaire de même que la participation et l'interaction accrues de l'UIP avec le système des Nations Unies, devraient être considérées comme un atout important pour l'Organisation. En exploitant activement le potentiel de la société civile, et avant tout celui de son secteur interparlementaire, l'Union devrait grandement contribuer à la démocratisation des relations internationales qui fait partie intégrante du monde au XXIe siècle. C'est là une des tâches énoncées par le Président de la Fédération de Russie, M. Eltsine, dans son initiative visant à formuler un nouveau concept de la paix au XXIe siècle. Cette initiative a pour objectif de créer une nouvelle culture de la paix qui inclue la création d'un système de valeurs et de modèles de comportement dont le but ultime serait l'avènement d'un monde pacifique débarrassé de tout conflit et la mise en place de conditions propices à l'instauration et au maintien de la paix. En s'appuyant sur la diplomatie parlementaire, l'ONU, par le truchement des représentants élus, pourra mieux écouter la voix de tous les peuples et envisager les vieux problèmes sous un jour nouveau. La transformation organisationnelle et structurelle de l'UIP pour en faire une union réelle des parlements du monde entier et l'adaptation de son programme de travail à l'éventail des problèmes traités à l'ONU contribueront à renforcer le rôle de l'ONU elle-même, en lui conférant une dimension parlementaire nouvelle.

Avant de conclure, je voudrais exprimer ma conviction que le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'UIP permettra de trouver une solution aux problèmes qui se posent à l'humanité à l'aube du nouveau siècle et du nouveau millénaire.

M. Tabone (Malte) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport paru sous la cote A/54/379, qui s'intitule «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire». Malte partage les vues exprimées par le Secrétaire général et par d'autres délégations sur cette ques-

tion, selon lesquelles les buts et objectifs politiques de l'Union interparlementaire sont louables car ils renforcent les nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La coopération accrue entre le système des Nations Unies et l'UIP se reflète dans la signature, par l'UIP, l'an passé d'un Accord de coopération avec l'Organisation internationale du Travail et d'un Mémoire d'accord avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Malte accueille favorablement ces initiatives dont elle se félicite. Elle est fermement convaincue que ces accords consolident encore davantage les bonnes relations de travail qui existent entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP. Comme le Secrétaire général l'a indiqué à juste titre dans son rapport, le Bureau de liaison de l'Union avec l'Organisation des Nations Unies a contribué de manière décisive au renforcement de cette coopération.

Le rapport du Secrétaire général contient une foule de questions importantes qui ont fait l'objet de discussions dans le cadre de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP. Nous ne pouvons manquer de saluer la participation de l'UIP à la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour pénale internationale. Ma délégation se félicite de l'appel lancé par l'UIP à sa 100e Conférence, en septembre 1998, demandant aux parlementaires d'exercer leur influence pour encourager le processus de signature et de ratification rapides du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

En outre, ma délégation attache une importance particulière au problème mondial de la drogue, qui est mentionné au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général. Il est encourageant de noter que la Conférence de l'UIP de Moscou, en 1998, a examiné la question de la consommation et du trafic illicite de drogues ainsi que de la criminalité organisée dans le contexte du suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Ma délégation envisage favorablement les recommandations en vertu desquelles l'Assemblée générale et les organismes régionaux et sous-régionaux devraient instaurer des procédures multilatérales afin d'évaluer l'état d'avancement des stratégies nationales. Ce type d'interrelation entre ces deux institutions a pour objet de susciter une prise de conscience accrue, à l'échelle internationale, de ce fléau mondial qui afflige nos sociétés et en particulier nos jeunes.

Malte attend avec intérêt de participer à la Conférence des Présidents des parlements nationaux qui doit avoir lieu

au siège de l'ONU l'an prochain, en liaison avec l'Assemblée du millénaire. Cette Conférence pourra, en effet, marquer une étape importante pour l'Union interparlementaire. Elle offrira notamment à chaque parlement national le moyen de mieux comprendre le travail de l'ONU. En familiarisant les parlementaires avec les décisions et les recommandations débattues quotidiennement par les différentes commissions de l'Assemblée générale, on assurera un suivi plus efficace de ces questions au niveau politique national. Les parlementaires seront en outre mieux placés pour informer leurs mandants des travaux de l'ONU, que ce soit au sujet de questions politiques délicates ou simplement de questions techniques. Ceci contribuera à favoriser une prise de conscience constructive de la tâche de l'ONU par le corps civique.

En participant aux conférences de l'UIP, Malte a constamment, au cours des années, exprimé sa ferme conviction que l'initiative prise particulièrement pour la région de la Méditerranée nécessitait une attention particulière de la part de l'UIP. En définitive, la Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) a été mise sur pied. En 1991, le Conseil interparlementaire a défini la CSCM en ces termes :

«Le processus mis en oeuvre par la CSCM devrait permettre à la région de la Méditerranée d'être non une région d'antagonismes, mais une zone de concertation où peuvent se développer un dialogue interculturel sincère et un partenariat destinés à assurer une croissance équilibrée, dans un climat de sécurité et de stabilité. Le [processus de la] CSCM ne vise pas à trouver une solution aux conflits en les abordant directement, mais il devrait plutôt être un mécanisme de dialogue et de négociation qui permettra à chaque rencontre de réaliser des progrès dans la définition des principes et des méthodes d'action».

Lors de la première conférence de la CSCM qui s'est tenue en 1992 à Malaga, Malte a réitéré sa proposition de créer un Conseil de la Méditerranée sur le modèle du Conseil de l'Europe. Par la suite, au cours de la deuxième Conférence de la CSCM, organisée en 1995 à La Valette (Malte), nous avons mieux élaboré cette proposition et le Gouvernement maltais a proposé la création d'une Association des États méditerranéens. Une telle association serait un mécanisme institutionnel adéquat qui pourrait permettre de renforcer la coopération entre les pays méditerranéens et de favoriser une plus grande stabilité, instaurant ainsi définitivement et solidement un climat de sécurité en Méditerranée. À la lumière de cette proposition, dans le document final de

la Conférence de La Valette, les États Membres de la CSCM, ont recommandé

«la création d'une association des États de la Méditerranée, ouverte à tous les États riverains de la Méditerranée et à tous les pays dont l'avenir dépend directement de cette mer, sur la base de modalités qui restent à définir».

Malte envisage la création de cette instance permanente, qui devrait contribuer à développer et à renforcer la coopération politique entre les peuples de la Méditerranée, une instance au sein de laquelle les hommes politiques pourraient régulièrement se concerter pour discuter des problèmes de la région et examiner les difficultés auxquelles ils font face, pour explorer les promesses de la coopération actuelle et définir des objectifs politiques communs. Malte s'est offerte à accueillir cette manifestation qui consacre le partenariat dans le domaine parlementaire, convaincue que sa position géostratégique lui permet d'être un lieu de rencontre favorisant la participation active des parlements à ce processus de partenariat.

Pour terminer, Malte voudrait réaffirmer sa satisfaction de voir une coopération toujours plus étroite entre l'ONU et l'UIP; et nous espérons que cette coopération sera encore renforcée dans les prochaines années. Dans le but de contribuer à la réalisation de cet objectif, Malte s'est de nouveau associée aux pays coauteurs du projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire, projet de résolution qui, nous l'espérons, sera bientôt adopté par consensus.

M. Del Picchia (France) : Il m'est agréable de m'exprimer devant cette Assemblée, au nom de la délégation française, sur notre point d'ordre du jour intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire». Notre délégation salue, à cette occasion, le rapport présenté par le Secrétaire général sur la base de la résolution 53/13 de l'Assemblée générale en date du 28 octobre 1998, rapport qui rappelle de manière exhaustive le bilan des activités exécutées et des résolutions adoptées par l'Union interparlementaire en appui, coordonné et efficace, des travaux de l'Organisation des Nations Unies dans ses grands domaines de compétence que sont notamment, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement économique et social.

La France a parrainé la résolution présentée cette année par l'Inde. Nous n'avons pas de doute que cette résolution sera adoptée, une nouvelle fois, par consensus.

La France salue les travaux efficaces conduits au sein du Comité de préparation de la Conférence des présidents des parlements nationaux laquelle se tiendra à New York, au Siège des Nations Unies du 30 août au 1er septembre 2000, à l'occasion de l'Assemblée du millénaire. Je suis en mesure d'annoncer que la France y sera représentée à son plus haut niveau des deux Assemblées.

Les sections française et britannique de l'UIP travaillent d'ailleurs en commun sur un projet de déclaration concernant plus particulièrement une charte de refondation de l'Union.

Notre délégation se félicite à cet égard de ce que le projet de résolution prévoit la possibilité d'une présentation des résultats de la Conférence des Présidents lors de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Les liens étroits de coopération tissés de manière chaque année plus approfondie et étendue entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire sont exemplaires d'une certaine conception des relations internationales au seuil de ce nouveau millénaire. Dois-je rappeler que c'est un député français, M. Frédéric Passy, qui en 1889, avec un collègue député britannique, eut l'idée de créer cette organisation destinée, déjà, à agir au service des idéaux de paix entre les peuples et les nations.

Cette coopération est fondée sur l'idée que les recommandations énoncées, les mesures prises et les normes édictées au nom de l'Organisation des Nations Unies doivent être reconnues, comprises et mises en oeuvre par les représentants élus des peuples qui composent la société des nations. Inversement, cette coopération est aussi fondée sur l'idée que soit donnée aux représentants des nations l'occasion d'instruire l'ONU des attentes et des aspirations des hommes et des femmes qu'ils représentent.

En un mot, il faut, dans un monde devenu plus interdépendant et global, que les parlements nationaux puissent se faire entendre de l'Organisation des Nations Unies et que cette dernière informe au plus proche des citoyens et des populations des mesures qu'elle prend et des objectifs qu'elle poursuit. L'Union interparlementaire joue de ce fait un rôle irremplaçable de relais, au niveau national, des grands débats qui ont lieu sur la scène mondiale, facilitant ainsi notamment les procédures nationales de ratification des traités négociés au niveau international.

De manière concrète, la France salue le récent accord de coopération, signé en mai dernier entre l'Organisation internationale du travail et l'Union interparlementaire et le

mémorandum conclu en juillet avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme qui illustrent ces liens de coopérations concrètes.

La France, par le biais de ses deux Assemblées, prend naturellement une part très active aux travaux de l'Union interparlementaire. Paris a ainsi accueilli, en décembre 1998, à l'initiative du Gouvernement français et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et en présence de l'Union interparlementaire, les manifestations organisées pour le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mon pays accueillera également à Marseille, l'an prochain, du 30 mars au 3 avril 2000 la dernière réunion thématique qui préparera la troisième Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée. Cette réunion s'ouvrira par une réunion des femmes parlementaires.

La France a participé à la 100e Conférence de Moscou en septembre 1998 chargée d'élaborer une résolution pressant les gouvernements de ratifier la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

La France se réjouit des résultats de la coopération entre l'Union interparlementaire et l'Organisation des Nations Unies. Le droit international humanitaire, le modèle économique et financier mondial, le droit des minorités au sein d'un État sont quelques-uns des sujets qui sont au centre des réflexions du groupe français au sein de l'Union interparlementaire.

L'Assemblée nationale et le Sénat français, les 50 sénateurs et les 50 députés qui représentent la France à l'Union interparlementaire souscrivent pleinement aux objectifs de cette coopération et se félicitent de ses progrès et de son approfondissement. Ses représentants tiennent à coeur de donner aux travaux qui accompagnent et prolongent les initiatives de l'Organisation des Nations Unies le retentissement nécessaire à leur diffusion et à la bonne application de leurs recommandations. La France juge que l'assistance technique parlementaire, en appui des programmes internationaux lancés sous les auspices des Nations Unies, ou bien à l'initiative de ses Assemblées pour défricher de nouveaux champs normatifs, représente une forme nouvelle, moderne et adaptée de ces nouvelles coopérations internationales à l'aube du siècle nouveau.

M. Kozyr (Biélorus) (*parle en russe*) : Je dois m'écarter de la déclaration que j'avais préparée pour exprimer mes condoléances aux familles endeuillées après l'attentat

terroriste survenu en Arménie. Au nombre des victimes se trouvaient quelques-uns de mes amis chers.

Passant au sujet de la présente séance, je voudrais tout d'abord m'associer, au nom de notre Assemblée nationale, le Parlement de la République du Bélarus, aux paroles de gratitude adressées aux organisateurs de la réunion de cette année sur l'Union interparlementaire, au Siège de l'ONU. Nous sommes convaincus que cette instance contribuera à renforcer les contacts entre parlementaires des différents pays et à promouvoir la coopération entre l'Union interparlementaire et l'ONU et, par là, une meilleure compréhension mutuelle.

Je tiens également à vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence, et à saluer l'intéressante déclaration que vous avez faite lors de la séance du 25 octobre 1999.

La délégation de l'Assemblée nationale du Bélarus a étudié attentivement le rapport du Secrétaire général, M. Kofi Annan, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire». Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour développer l'interaction entre l'Union interparlementaire et l'ONU et nous souscrivons au projet de résolution sur ce sujet.

Le Bélarus est pleinement favorable à l'idée d'un plus grand rapprochement entre l'Union interparlementaire et l'ONU, deux des organisations contemporaines qui ont le plus d'influence dans le monde et dont le message est perceptible à tous.

La réunion entre les parlementaires et l'ONU, tenue le 25 octobre, a mis en lumière de nombreux problèmes, ainsi que la nécessité de coordonner les efforts des parlements nationaux, de l'Union interparlementaire et de l'ONU pour les résoudre. Ils concernent, entre autres, la souveraineté des États, les droits de l'homme, les activités de la Cour pénale internationale et la question des sanctions.

Les événements intervenus récemment sur la scène internationale ont montré l'importance toujours plus grande des questions de souveraineté des États et des droits de l'homme. Les membres du Parlement du Bélarus reconnaissent la nécessité d'un débat et d'une analyse approfondis sur le concept dit d'intervention humanitaire. Nous considérons que l'Assemblée générale, où tous les États Membres sont représentés de façon égale et souveraine, est l'organe le mieux indiqué pour débattre plus avant de cette question. Il pourrait s'avérer nécessaire, à notre avis, de créer un groupe

de travail spécial à composition non limitée dans le cadre de l'Assemblée générale, qui aurait pour mandat de débattre ouvertement et de manière approfondie des critères à définir concernant l'aspect juridique de l'interrelation entre les droits de l'homme et le principe de la souveraineté des États. La définition de ces critères permettrait assurément de faciliter le processus de règlement des graves crises mondiales et de prévenir de nouveaux conflits.

L'Assemblée nationale du Bélarus suit avec un intérêt tout particulier le processus de mise en place du cadre juridique de la Cour pénale internationale. L'idée de créer cet organe correspond indubitablement aux exigences les plus pressantes de notre temps. À une certaine étape de sa création, cependant, le Statut de la Cour a généralement donné l'impression — et l'opinion publique bélarussienne ne fait pas exception à cet égard — que la Cour devait être un nouvel organe coercitif doté de pouvoirs presque illimités. Cette raison, en particulier, pourrait expliquer les retards enregistrés dans la ratification de ce document par le parlement des pays signataires du Statut.

Nous avons pris acte avec intérêt des idées exprimées le 25 octobre par M. Sergio Vieira de Mello, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, concernant un élargissement possible des compétences de la Cour dans les domaines de l'assistance consultative, de l'expertise juridique en matière de législation nationale et de formation de spécialistes du droit national des pays. L'aptitude de la Cour à assumer ces nouvelles tâches pourrait, à notre avis, la rendre plus intéressante aux yeux de la communauté internationale et faciliter ainsi la ratification du Statut par les législateurs de chaque pays.

Nous considérons la question des sanctions comme un domaine de la plus haute importance dans lequel les parlements nationaux et l'ONU pourraient coopérer de manière fructueuse. Aujourd'hui nous voyons à l'évidence que les sanctions sont utilisées comme instrument de diplomatie coercitive et perdent leur efficacité. Elles ont souvent des retombées humanitaires négatives. Nous partageons l'opinion exprimée par certains parlementaires quant à la possibilité de revoir le mécanisme d'imposition des sanctions en vue de mieux l'adapter aux réalités du moment.

L'Assemblée nationale de la République du Bélarus attache la plus grande importance aux activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous nous félicitons de l'élection de M. Mark Malloch Brown au poste d'Administrateur du PNUD, et nous espérons qu'elle ouvrira de nouvelles perspectives et communiquera une

nouvelle impulsion à la mise au point d'activités destinées à accroître l'efficacité du Programme. Compte tenu de cette donnée, la chambre basse du Parlement biélorussien a ratifié, le 20 octobre 1999, un accord sur la participation du Bélarus aux activités du PNUD.

En sa qualité d'État fondateur de l'ONU et de membre actif de l'Union interparlementaire, la République du Bélarus fera tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer la coopération entre l'Union interparlementaire et l'ONU. En tant que coauteur du projet de résolution sur ce point de l'ordre du jour, nous espérons que ce projet sera adopté aujourd'hui.

Hommage à la mémoire de S. E. M. Vazgen Sargissian, Premier Ministre de l'Arménie

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe l'Assemblée de la nouvelle que vient de me communiquer la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies : aujourd'hui, aux environs de 17 heures, heure locale, cinq hommes armés ont pénétré de force dans la salle des séances du Parlement de la République d'Arménie et ont ouvert le feu.

Selon cette information, le Premier Ministre, Vazgen Sargissian, ainsi que le Président et le Vice-Président du Parlement et un Ministre ont été tués.

Nous devons tous condamner cet acte de terrorisme odieux.

J'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire du défunt Premier Ministre de la République d'Arménie, S. E. M. Vazgen Sargissian, et aux autres dignitaires, qui ont tragiquement disparu aujourd'hui.

Au nom de l'Assemblée générale, je demande au représentant de l'Arménie de transmettre nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple arméniens et à la famille endeuillée de S. E. M. Vazgen Sargissian, ainsi qu'aux familles des autres hauts responsables du Gouvernement.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Vazgen Sargissian et des autres victimes.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : À l'heure qu'il est, nous croyons savoir que les hommes armés tiennent toujours 50 membres du Parlement et du Gouvernement en otage. Je lance un appel ferme pour que tous les otages soient immédiatement libérés et pour qu'il soit mis immédiatement fin à cette situation tragique.

Point 27 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire

Rapport du Secrétaire général (A/54/379)

Projet de résolution (A/54/L.9)

M. Kafando (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, et par votre entremise, Monsieur le Président, présenter au Gouvernement et au peuple arméniens toutes nos sincères condoléances et notre compassion pour la tragédie qui vient de les endeuiller.

Ma délégation voudrait tout d'abord féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la qualité du rapport soumis à notre examen.

Le Burkina Faso, qui est membre du Comité exécutif de l'Union interparlementaire, se réjouit de cette diligence donnée à la résolution de l'Assemblée générale précédente relative à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire, la résolution 53/13.

Le rapport soumis à notre examen a la première qualité d'être concis et exhaustif, rendant l'intérêt du document incontestable. La description faite des nombreuses activités brillamment menées en matière de coopération entre les deux institutions permet de jauger au mieux l'intérêt qu'a notre Organisation mondiale, les Nations Unies, à se faire davantage appuyer sur le terrain par l'Union interparlementaire, qui regroupe les représentants élus des populations que les gouvernants sont sensés servir. La satisfaction quasi générale qui transparaît du rapport du Secrétaire général l'atteste suffisamment, en même temps qu'elle lui donne raison d'avoir opté pour accorder une importance toute particulière aux contacts avec les parlements afin de donner une dimension parlementaire au travail de l'Organisation des Nations Unies.

La promotion de la paix et de la sécurité, de la démocratie, de la bonne gouvernance, des femmes, du développement dans ses divers aspects, incluant la santé publique,

sont autant d'actions prioritaires et quotidiennes de notre Organisation auxquelles l'Union interparlementaire a apporté des appuis concrets à travers son cadre de mobilisation, de sensibilisation et d'action que constituent les parlements nationaux.

Le message le plus significatif du rapport reste, à notre avis, le constat que la mondialisation en cours des rapports humains, que ce soit aux plans politique, économique, socioculturel et de la coopération internationale, exige une adaptation diligente en profondeur de l'Organisation des Nations Unies afin de lui donner les moyens d'occuper la place centrale qui lui revient dans le concert international des nations.

C'est ainsi qu'il plaît à mon pays, le Burkina Faso, de réaffirmer ici son soutien inébranlable aux initiatives déjà prises et/ou envisagées par le Secrétaire général en la matière. La réforme de l'Organisation ne constitue-t-elle pas son cheval de bataille? Il faut en effet encourager l'implication de toutes structures organisées — qu'elles soient publiques ou de la société civile — capables de concourir à l'accomplissement des missions des Nations Unies dans ses divers domaines d'activité avec le maximum d'efficacité. En l'occurrence, la coopération avec l'Union interparlementaire mérite effectivement soutien et approfondissement tant le chemin déjà parcouru ensemble laisse augurer des lendemains enchanteurs.

En ce qui concerne ma délégation, il ne saurait en être autrement. La diplomatie parlementaire est de plus en plus une réalité vivante en cette fin du XXe siècle. Elle est du reste conforme au domaine de définition des institutions parlementaires dans les principales fonctions de législation, de contrôle de l'exécutif et d'animation du processus social. La politique étrangère des États ne serait pas suffisamment représentative au demeurant de la réalité politique, économique et sociale des États, si elle se privait de la contribution des élus de la nation. Il reviendra tout simplement aux parlementaires de montrer en quoi leur action est spécifique ou originale et en quoi elle ne se substitue pas à la politique étrangère conduite par les gouvernements mais complète et renforce plutôt celle-ci.

L'Union interparlementaire ayant fait la preuve de sa disponibilité et de sa capacité d'accompagner les Nations Unies dans l'exécution heureuse de leurs missions au profit des populations, ma délégation émet le vif souhait de voir l'Assemblée générale, que vous présidez, accéder par consensus à la requête que soumettent les parlementaires à travers le projet de résolution dont le Burkina Faso est

coauteur et qui se trouve largement parrainé par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Avant de terminer, vous me permettez, Monsieur le Président, d'adresser mes félicitations à Mme Najima Heptulla pour son élection à la présidence de l'Union interparlementaire. Nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions.

M. Suh (République de Corée) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Corée, je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents pour présenter nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple arméniens suite à l'événement tragique survenu aujourd'hui.

Les historiens qualifieront le XXe siècle d'odyssée vers la liberté et la démocratie, loin de l'oppression et de la dictature. Il est de fait encourageant de constater que de nombreuses régions du monde suivent maintenant le mouvement général de démocratisation alors que nous nous approchons du nouveau millénaire. La tendance à la liberté et à la démocratie peut s'accélérer si, ensemble, nous prenons soin de la nourrir.

La démocratie représentative, en particulier, a été la caractéristique majeure de cette tendance. Depuis sa création en 1889, l'Union interparlementaire a été à l'avant-garde de la promotion de la démocratie. Nous espérons sincèrement que l'UIP servira les citoyens du monde de façon plus fidèle en tant qu'organe représentatif, alors que la démocratie représentative continue de se répandre.

Pour assurer la réussite de toute société démocratique, il est impératif que les gouvernements et leurs activités soient transparentes et qu'ils aient à rendre des comptes à ceux qu'ils représentent. La coopération entre l'ONU et l'UIP peut contribuer au renforcement de cette transparence et de cette obligation redditionnelle des gouvernements, car l'ONU est l'organe collectif de gouvernement alors que l'UIP représente la volonté collective des peuples.

Un autre aspect important de la démocratisation est le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) dans les activités gouvernementales. Le rôle des ONG, ainsi que celui d'autres institutions de la société civile, face aux questions mondiales va certainement devenir plus important dans le proche avenir. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans ses remarques à une rencontre de parlementaires, il y a deux jours, l'une des conséquences les plus positives de la mondialisation est un sentiment neuf de

citoyenneté mondiale et de responsabilité partagée entre tous les secteurs de la société civile.

Alors que les parlements servent de pont entre le gouvernement et la société civile dans la plupart des pays, l'UIP peut jouer un rôle similaire en établissant un lien entre problèmes mondiaux et préoccupations locales, d'où la nécessité de faciliter la coopération entre l'ONU et l'UIP.

La coopération entre l'ONU et l'UIP est indispensable, car elle peut renforcer l'appui des populations à l'ONU et leur compréhension de sa nature en relayant les décisions et recommandations de l'Organisation de façon plus efficace au niveau politique national. Dans ce contexte, nous relevons avec satisfaction que la coopération entre les deux institutions internationales se renforce sur la base de l'accord de coopération signé en 1996. Nous sommes particulièrement heureux de noter que le Bureau de liaison de l'Union auprès de l'ONU, qui est aujourd'hui solidement en place, assume son rôle, qui est d'impartir une dimension parlementaire aux travaux de l'organe mondial.

En outre, ma délégation se félicite de la signature par l'UIP d'un Accord de coopération avec l'Organisation internationale du Travail, en mai dernier, et d'un Mémoire d'accord avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, en juillet. Ces initiatives méritent notre plein appui, car elles représentent des gestes concrets dans le sens de la coopération. Nous espérons que l'UIP signera des accords additionnels de coopération avec d'autres organes du système des Nations Unies, lui permettant ainsi de faire connaître au plan national les normes et décisions élaborées du plan mondial. Il faut noter que l'UIP et l'ONU font des efforts concertés pour répondre aux défis mondiaux d'aujourd'hui, tels que la dégradation de l'environnement et le commerce illégal de drogues, comme cela est illustré dans le rapport du Secrétaire général.

Nous sommes heureux que le processus préparatoire de la Conférence des présidents des parlements nationaux se poursuive normalement et qu'il soit prévu de la tenir juste avant l'Assemblée du millénaire, l'an prochain. Nous espérons que l'UIP pourra faire rapport directement à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session sur les résultats de la Conférence et que cela aidera l'Assemblée du millénaire à élaborer un plan de parcours plus inspiré pour l'ONU au XXIe siècle. Même après l'Assemblée du millénaire, un appui des parlements nationaux continuera de faciliter la mise en oeuvre des décisions de l'Assemblée.

Mon gouvernement s'est porté coauteur du projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire, en sachant que l'ONU et l'Union ont une mission commune, celle d'assurer la prospérité, la paix et la démocratie universelles au siècle prochain. Ma délégation remercie l'Inde d'avoir présenté le projet de résolution qui, nous l'espérons, sera adopté par consensus.

Les parlementaires coréens ont activement participé aux activités de l'Union, au sein de son comité exécutif et en assumant la vice-présidence de la Conférence interparlementaire. La République de Corée s'engage également à créer un climat favorable à la coopération entre l'ONU et l'UIP.

Je voudrais enfin exprimer le souhait de ma délégation de voir la Conférence des présidents des parlements de l'an prochain réussir. Notre cause commune, qui est d'encourager la diffusion de la démocratie, requiert la poursuite de nouvelles voies de coopération.

M. Hynes (Canada) : Le Canada coauteur du projet de résolution présenté aujourd'hui sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. La présence parmi nous, cet après-midi, de la Présidente du Groupe canadien de l'Union, le sénateur Sheila Finestone, accompagnée d'autres parlementaires canadiens, souligne l'importance que nous accordons à ce sujet.

(L'auteur poursuit en anglais)

Monsieur le Président, le Gouvernement canadien et la délégation du Canada s'associent à tous les membres de l'Assemblée pour exprimer leurs condoléances et leur solidarité au Gouvernement et au peuple arméniens, suite aux tragiques événements dont vous nous avez fait part.

Comme souligné dans le rapport du Secrétaire général sur ce sujet, au cours de l'année écoulée, l'Union interparlementaire a conservé et même consolidé la tradition par laquelle elle incite les parlementaires du monde entier à appuyer les travaux de l'ONU. Le Canada se félicite en particulier de la contribution de l'Union interparlementaire à plusieurs grandes initiatives ayant pour but de renforcer la paix et la sécurité internationales et d'améliorer la sécurité des peuples de la planète.

La campagne menée par l'UIP en faveur d'une ratification rapide par les gouvernements de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la

production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et ses efforts pour encourager les pays à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires témoignent de la contribution positive que l'UIP et ses membres peuvent apporter s'agissant de favoriser l'entrée en vigueur des régimes internationaux qui contribueront à rendre notre planète plus sûre, et d'assurer leur respect. Le fait que l'UIP ait encouragé les États à signer le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et qu'elle ait recommandé aux parlements nationaux de ratifier ce Statut est très satisfaisant et contribue au mouvement international toujours plus vigoureux en faveur de l'établissement rapide de la Cour.

L'excellent rapport du Secrétaire général fait état de plusieurs autres domaines dans lesquels l'UIP a joué un rôle actif dans la promotion des efforts de l'ONU pour améliorer les conditions de vie dans le monde entier. Il formule aussi quelques suggestions utiles sur la façon de renforcer la coopération entre nos deux organisations.

Le Canada attend avec impatience la Conférence des présidents des parlements nationaux organisée par l'UIP, qui se tiendra en liaison avec l'Assemblée du millénaire des Nations Unies. Nous sommes convaincus que cette importante réunion complétera utilement les travaux de l'Assemblée du millénaire. Les présidents des parlements nationaux sont en bonne position pour faire connaître aux membres de leurs parlements respectifs les problèmes auxquels les Nations Unies doivent faire face et les défis que notre Organisation doit relever pour s'acquitter de ses responsabilités. Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, cette Conférence offre également une occasion d'étudier les moyens de renforcer la coopération entre l'ONU et l'UIP. Nous espérons qu'on trouvera l'occasion de donner à l'UIP la possibilité de présenter les résultats de cette Conférence à l'Assemblée du millénaire, l'année prochaine.

Pour terminer ces brèves observations, je voudrais simplement réaffirmer que le Canada accorde une grande importance à la coopération qui existe entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Nous espérons pouvoir renforcer encore la collaboration entre les deux organisations dans le cadre des objectifs que nous partageons. Nous espérons que l'adoption par consensus du projet de résolution, cet après-midi, marquera un pas important dans cette direction.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'exprimer tout d'abord les condoléances de la délégation brésilienne au Gouvernement et au peuple arméniens. Nous regrettons profondément l'événement tragique survenu

et nous nous associons à l'appel lancé par le Président pour une libération immédiate des otages.

Le Brésil est particulièrement satisfait de participer au débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. Depuis 110 ans déjà l'UIP a contribué à encourager les contacts et à promouvoir l'échange d'expériences entre les parlementaires de tous les pays. Le «mot» parlement évoque la société et la démocratie, la négociation et l'entente.

Dans l'accomplissement de son mandat, l'UIP a montré au fil des ans qu'elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. De la paix et la sécurité aux droits de l'homme, des préoccupations écologiques au développement économique et social, l'UIP facilite réellement l'intensification du dialogue entre les sociétés et les nations et contribue ainsi de manière pertinente aux objectifs de l'ONU.

Pour le Brésil, l'UIP est une référence importante. La participation d'observateurs parlementaires à l'Assemblée générale est une tradition de longue date pour nous. De la même manière que les réunions de l'UIP, cette tradition permet aux parlementaires brésiliens d'établir des contacts avec des collègues venus du monde entier.

Il s'agit d'une conséquence naturelle d'un monde en constant rétrécissement, mais aussi de l'interaction entre les problèmes nationaux et internationaux. Je n'en donnerai que quelques exemples. Dans le domaine économique, le profil du commerce international du Brésil et l'intégration des économies de l'Amérique latine — en particulier l'initiative du Marché commun du Sud (Mercosur) — sont en fait des questions qui préoccupent au quotidien les parlementaires brésiliens. Dans le domaine politique et juridique, les engagements internationaux du Brésil à l'égard du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que notre participation aux négociations conduisant à la création de la Cour pénale internationale, sont aussi des questions qui intéressent vivement le Congrès brésilien.

Nous devons signaler que ceci représente clairement beaucoup plus que le rôle constitutionnel assigné au Congrès en tant que chambre d'enregistrement des traités internationaux signés par le Brésil. Cela montre en fait que les représentants élus de la société au Congrès s'occupent activement d'aider à façonner le rôle que le Brésil jouera dans le système international au troisième millénaire.

Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui se

tiendra à New York l'année prochaine. Ce sera certainement une addition extraordinaire aux activités qui auront lieu sous les auspices de l'Assemblée du millénaire.

Le Brésil est coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous sommes convaincus que l'ONU et l'UIP seront des instruments beaucoup plus efficaces dans l'intérêt de la communauté internationale au prochain millénaire si leur coopération est encore renforcée.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'adresser à cette assemblée d'illustres parlementaires pour exprimer l'appui de l'Argentine au projet de résolution portant sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire, qui a été présenté par la délégation indienne.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et le Secrétaire général de l'Union interparlementaire, M. Anders Johnsson, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de renforcer et de raffermir les voies de la coopération entre les deux institutions. Beaucoup a été fait depuis la signature de l'accord de coopération en juillet 1996. Sur le plan institutionnel, il convient de souligner l'Accord de coopération entre l'Union interparlementaire et l'Organisation internationale du Travail, de mai dernier, ainsi que le Mémoire d'accord conclu avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en juillet dernier. Ces accords représentant l'engagement de plus en plus vigoureux des parlements nationaux pour la défense des valeurs de la Charte des Nations Unies et en faveur de la promotion du développement.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne l'action résolue de l'UIP en matière de désarmement, d'application au niveau national des normes du droit international humanitaire, de création d'une Cour pénale internationale, et de lutte contre la consommation et le trafic illicites de drogues et contre la criminalité organisée. De plus en plus, pour progresser réellement sur tous ces fronts, on a besoin d'une coopération internationale, et de la coordination des efforts entre les gouvernements. À cet égard, il est absolument essentiel de pouvoir compter sur l'engagement des parlements.

Par ailleurs, le rapport du Secrétaire général passe en revue le rôle de l'Union interparlementaire dans les efforts faits pour la paix dans certaines situations de conflit, comme les cas de Chypre et du Moyen-Orient. Il y parle également de sa participation aux initiatives des Nations

Unies et des différents organes du système en matière de renforcement des institutions, de promotion des droits de la personne humaine, de promotion des droits de la femme et de l'enfant, de développement durable et de sécurité alimentaire. Tout ce tableau est évidemment encourageant et montre clairement le rôle que l'UIP peut jouer en tant qu'instance de dialogue entre les parlements du monde dans l'édification d'un monde meilleur et plus juste pour le prochain millénaire.

Ces activités doivent être renforcées et multipliées. C'est pourquoi l'Argentine, en tant que membre du conseil exécutif de l'Union interparlementaire, place de grands espoirs dans les résultats de la Conférence des présidents des parlements nationaux, qui se tiendra l'année prochaine ici même, en même temps que l'Assemblée du millénaire. Cette conférence servira incontestablement à évaluer ce qui aura été réalisé et à engager davantage les parlementaires du monde, en tant que représentants des intérêts, cultures, sensibilités et idéologies les plus variés, pour l'édification d'un monde qui soit davantage à la mesure de tous les hommes.

S'il y a une institution qui incarne notre idée moderne de la démocratie, c'est bien le parlement. L'existence même d'une législature, où sont représentés tous les secteurs de la société et où les minorités peuvent s'exprimer, garantit que les normes que doit respecter une communauté donnée seront dictées par tous. C'est pourquoi on comprend généralement que le travail du parlement consiste à défendre les intérêts de chaque membre de la société, en établissant un consensus en ce qui concerne les objectifs et les activités. Dans le monde contemporain, le parlement est synonyme de dialogue, de négociation, de consensus, de respect de la diversité et de recherche des objectifs communs.

L'engagement des parlements nationaux vis-à-vis des réalités internationales suscite aussi de grands espoirs. Les parlements sont les meilleurs instruments de la démocratie pour transmettre à leurs sociétés respectives l'idée que les problèmes communs doivent être résolus par tous. Aujourd'hui, peut-être plus que jamais auparavant, rien de ce qui est humain ne saurait nous être étranger.

À cet égard, et dans l'accomplissement de ses engagements en tant que membre du conseil exécutif de l'Union interparlementaire, la République argentine s'est portée coauteur du projet de résolution, qui a été présenté par la délégation indienne, et demande à tous les Membres de l'Organisation de l'adopter par consensus.

M. Ray (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est heureuse d'apporter son appui au point 27 de l'ordre du jour. L'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire sont investies de responsabilités clairement établies, mais pourtant nombre de questions dont elles traitent sont les mêmes. Les problèmes internationaux ne connaissent pas de frontières.

L'ONU est avant tout un rassemblement d'États alors que l'UIP représente les parlements et intègre donc les points de vue des gouvernements, des oppositions et des parties minoritaires. Une des fonctions essentielles de l'ONU a toujours été de négocier et d'appliquer des conventions et des traités internationaux. La rapidité avec laquelle ces questions sont traitées dépend souvent de la vitesse avec laquelle les parlements nationaux peuvent exercer leurs pouvoirs. Certains parlements peuvent, bien entendu, rejeter des traités internationaux, mais presque tous doivent légiférer pour leur donner effet.

La relation entre les accords internationaux et le droit interne est toujours complexe. Étant donné l'examen approfondi qui est nécessaire pour assurer que les accords internationaux et les lois nationales soient compatibles, il n'est pas étonnant que de longs retards se produisent, au grand dépit de tous. Un resserrement des liens entre l'ONU et l'UIP pourrait grandement contribuer à réduire les délais existant entre la conclusion d'un accord et une solution législative. Mais même après que tout cela a été réalisé, on ne peut jamais garantir que le système judiciaire de chaque pays reconnaîtra qu'il y a compatibilité entre l'accord international et la solution législative nationale, et alors il faut tout recommencer. Le moment ne se prête pas à critiquer l'activisme judiciaire, mais il faudra discuter, à un certain stade, de l'interprétation judiciaire des accords internationaux.

Le XXe siècle a été davantage marqué par la rivalité que par la coopération entre les organisations internationales. La tendance récente à la coopération entre l'UIP et l'ONU est réconfortante et le mérite en revient aux dirigeants de ces deux organisations. L'Australie fera tout son possible pour appuyer cette tendance.

Nous soutenons que les liens entre l'UIP et l'ONU doivent être préservés et même renforcés. L'UIP offre à l'ONU un aperçu sur les délibérations des législateurs de ses États Membres. De son côté, l'ONU permet à ces mêmes législateurs de suivre les activités des Nations Unies. Lorsqu'on doit élaborer des politiques internes à court terme, il n'est que trop facile de négliger les idéaux universels plus larges que défend l'ONU et qui, partant, devraient

être à la base de nos propres lois et politiques. Par conséquent, les liens entre l'UIP et l'ONU contribuent à faire en sorte que les parlementaires continuent de refléter les idéaux des Nations Unies dans nos contextes nationaux et que nous continuions d'user de notre influence pour appuyer les travaux et les objectifs des Nations Unies des nos parlements nationaux.

M. Benítez Sáenz (Uruguay) (*parle en espagnol*) : La question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire a toujours revêtu une importance et un intérêt particuliers pour la délégation de l'Uruguay. Des progrès considérables ont été accomplis depuis 1995, année de l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 50/15, où elle prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour conclure entre les deux organisations un accord de coopération.

Un accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire a été signé, dans un cadre juridique clair, par le Secrétaire général de l'ONU, le Président du Conseil interparlementaire et le Secrétaire général de l'UIP. Cet accord, qui se réclame de la promotion de la coopération internationale et du règlement des problèmes à caractère politique, économique, social, culturel ou humanitaire, a pour but d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. À cette fin, différents mécanismes de coopération et de consultation ont été prévus, permettant, le cas échéant, d'adopter des mesures et des programmes communs.

Plusieurs réunions ont eu lieu après la signature de l'accord de coopération, en juillet 1996. L'une des plus importantes d'entre elles a porté sur l'adoption de mesures venant en complément du Sommet mondial pour le développement social et a été organisée conjointement par l'UIP, le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU, et le Programme des Nations Unies pour le développement dans le but d'analyser les mesures et les dispositions concrètes que les parlementaires nationaux devraient adopter pour compléter les décisions et recommandations du Sommet mondial de Copenhague et leur donner effet.

Nous avons examiné avec attention le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/54/379, et nous remercions ce dernier de nous l'avoir présenté. Nous pensons que ce rapport constitue un compte rendu détaillé des initiatives de coopération prises dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité, du développement économique et social, du droit international et des droits de

l'homme, de la démocratie, des questions sexospécifiques et de la bonne gestion des affaires publiques.

Nous prenons note des préparatifs actuellement faits en vue de la Conférence des présidents de parlements nationaux, qui se tiendra du 30 août au 1er septembre 2000 au siège de l'ONU, en liaison avec l'Assemblée du millénaire.

Alors que certains secteurs de l'opinion publique de nos pays sont sceptiques face à la capacité de l'ONU de respecter et à faire respecter les principes consacrés par la Charte, nous pensons qu'il est fondamental que les représentants des parlements librement élus fassent preuve de solidarité et coopèrent pour que l'ONU ne soit pas un modèle théorique et lointain mais qu'elle se rapproche au contraire des populations afin de pouvoir ainsi compter sur leur compréhension, leur respect et, en fin de compte, leur appui.

C'est pourquoi nous considérons que, dans le cadre de la promotion de la paix et de la sécurité, il convient d'examiner, entre autres, les questions relatives au désarmement, et notamment l'interdiction des essais nucléaires et l'interdiction des mines antipersonnel. Toujours dans ce domaine, nous souhaiterions que soit étudiée également l'importance du contrôle et de la régulation du transport des déchets radioactifs, car un déversement ou un accident survenu en haute mer est susceptible d'avoir des effets significatifs sur notre environnement. Un accident en haute mer pourrait porter préjudice à l'économie et à l'environnement d'un ou plusieurs États en raison de la force des courants marins.

Dans le cadre de l'analyse de la coopération entre l'ONU et l'UIP, il convient de souligner et d'encourager tout particulièrement ce qui a trait à la promotion de la démocratie.

Les programmes actuellement mis en oeuvre avec l'appui du PNUD permettront d'offrir ce que notre expérience et nos connaissances ont de plus précieux pour faciliter et améliorer le fonctionnement et l'élargissement des institutions démocratiques représentatives.

Le Parlement uruguayen et le prochain parlement qui sera bientôt élu, suivent et continueront de suivre avec intérêt l'évolution de la situation et les progrès réalisés dans ces domaines. Aux niveaux régional et sous-régional, les délégations de parlementaires uruguayens continuent d'accorder la priorité à toutes les questions examinées par le Parlement latino-américain.

Le Marché commun du Sud a également saisi l'importance de la présence d'un corps parlementaire lors de

l'examen de toutes les questions ayant trait aux relations internationales. La Commission parlementaire conjointe a été créée au sein du Mercosur en tant qu'émanation du Protocole d'Ouro Preto, pour promouvoir la participation des parlements à l'ordre du jour régional du Mercosur.

Avant de conclure, nous voudrions remercier la délégation indienne qui coordonne actuellement les initiatives visant à promouvoir le projet de résolution présenté au titre du point dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous sommes en mesure d'annoncer que nous nous porterons coauteurs de ce projet de résolution.

M. El-Remeisy (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais, par votre entremise, adresser mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple arméniens à la suite de l'horrible accident dont nous avons entendu parler cet après-midi, au cours duquel le Premier Ministre et plusieurs parlementaires ont trouvé la mort.

Je voudrais également vous adresser, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à un moment où le monde s'achemine vers un nouveau millénaire et où il attend de vous des efforts accrus et plus sincères pour promouvoir une coopération internationale propre à renforcer une culture du dialogue entre tous les pays par le biais de mécanismes nouveaux qui soient à la hauteur du nouvel ordre international et réalise la paix, la sécurité, la justice sociale et la stabilité.

Je suis heureux de saluer les efforts de l'ancien Président de l'Union interparlementaire, M. Ahmed Sorour, le Président de l'Assemblée nationale égyptienne, qui a souligné l'importance de renforcer la coopération internationale par l'action des parlementaires qui expriment les espoirs et les souffrances de leurs peuples. Je voudrais en outre exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général de l'Union interparlementaire et à ses collaborateurs. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Président de l'Assemblée générale, au Secrétaire général de l'ONU et au nouveau Président de l'Union interparlementaire.

C'est dans cet esprit que l'Égypte appuie le projet de résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire. J'espère que ce projet de résolution sera adopté par consensus et qu'il bénéficiera de l'appui de toutes les institutions internationales à cette époque où les défis et les dangers sont plus nombreux.

Il ne fait aucun doute que les derniers événements qui se sont produits sur la scène internationale ont imposé de

nouvelles responsabilités à l'ONU à un moment où l'Organisation joue un rôle plus actif pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Il est probable que les plus graves dangers qui affrontent l'ONU sont liés à la menace croissante des sources d'instabilité internationale non pas militaires mais plutôt sociales, économiques, humanitaires et écologiques, sans parler du nombre accru de foyers de tension et de conflits entre les États et au sein des États, des nombreux conflits ethniques, tribaux et sectaires, du danger posé par la prolifération des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, de l'accumulation d'arsenaux d'armes classiques et de la montée du terrorisme en tant que phénomène international, qui met en péril la démocratie, les droits de l'homme, la paix et la sécurité internationales.

Le groupe parlementaire égyptien estime que l'efficacité de l'ONU pour relever ces défis est définie par les éléments suivants.

Premièrement, il faut encourager le rôle de l'ONU au service du développement, qui est essentiel pour traiter des causes profondes des luttes intestines et des conflits d'origine ethnique ou religieuse. L'octroi d'une aide humanitaire d'urgence, la garantie de son acheminement aux victimes des conflits, la traduction en justice des criminels de guerre sont des tâches essentielles qui font partie intégrante des efforts visant à rétablir la stabilité et la sécurité dans les zones de conflit.

Deuxièmement, l'ONU doit appliquer les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en cas d'atteintes à la paix et la sécurité internationales, sans faire de discrimination et sans mener une politique de deux poids deux mesures. L'application des dispositions de la Charte à certaines violations de la paix et de la sécurité internationale dans certains cas et non dans d'autres est une déficience manifeste qui a entamé la crédibilité de l'Organisation depuis quelques années.

Troisièmement, l'Assemblée générale doit adopter des résolutions claires sur les propositions de réforme, qui reflètent un consensus général au niveau international, par le biais d'un dialogue sérieux entre parlementaires et gouvernements se caractérisant par un niveau très élevé de transparence, d'efficacité et de responsabilité.

Quatrièmement, il faut adopter des mesures en vue de rationaliser l'exercice du veto. Toute résolution visant à apporter des changements au niveau du nombre des mem-

bres ou de la répartition géographique au sein du Conseil de sécurité devra strictement respecter les dispositions de l'Article 108 de la Charte. Nous soulignons qu'il importe de réexaminer le principe de roulement des membres et de parvenir à un accord sur les règles qui définissent le statut de membre permanent.

Cinquièmement, il convient de redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité de la Conférence du désarmement qui est la seule instance de négociation pour le désarmement multilatéral. Il faudrait donc revoir son programme de travail, envisager une augmentation du nombre de ses membres et accorder la priorité aux questions relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive, l'adoption de mesures visant à accroître la confiance et l'interdiction des essais nucléaires.

Sixièmement, il est nécessaire d'améliorer l'appui administratif et financier aux opérations de maintien de la paix. En outre, il importe d'approvisionner le fond spécial établi à l'appui de ces opérations et d'encourager les États Membres à payer leurs contributions au titre du budget des opérations de maintien de la paix. Une attention spéciale doit être accordée à la protection des forces des Nations Unies compte tenu du fait qu'elles ont été victimes d'attaques dans les zones de conflit.

Septièmement, l'ONU devra à l'avenir s'attacher tout particulièrement à remettre à jour les mécanismes nécessaires pour relancer et faire avancer le dialogue Nord-Sud engagé dans les années 60 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. À cet égard, nous voudrions souligner qu'il y a lieu d'étayer les efforts de développement entrepris par les fonds de développement de l'ONU et de coordonner les stratégies d'aide aux pays en développement.

Nous saisissons que l'ONU ne peut à elle seule trouver des solutions à tous les problèmes qui se posent sur la scène internationale. Cependant, par le biais de la coopération avec les organisations régionales, l'Organisation peut parvenir à effectuer une certaine forme de décentralisation et encourager un partage des responsabilités. Cela lui permettra de s'attaquer à un grand nombre de différends tout en lui donnant la possibilité de s'attacher davantage à assumer ses responsabilités face aux problèmes internationaux pressants dans la nouvelle donne internationale.

Enfin, je voudrais exprimer l'espoir que la coopération internationale entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire sera fructueuse grâce à l'intérêt que vous tous y portez.

M. Moushoutas (Chypre) (*parle en anglais*) : Avant de commencer ma brève intervention, je voudrais adresser mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple arméniens après la tragédie qui vient de frapper ce pays et sa population, qui a déjà connu tant de souffrances.

C'est un honneur pour moi que de m'adresser à l'Assemblée générale au titre du point intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire». Les parlements nationaux sont des centres de démocratie et des garants de la bonne gouvernance dans leurs pays respectifs. Sur la scène internationale, par l'intermédiaire de l'Union interparlementaire, ils contribuent à promouvoir la paix et la justice dans le monde et se font les champions résolus de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Parlement chypriote, membre de l'Union interparlementaire, a joué et continue de jouer un rôle actif dans les travaux de l'organisation; ses membres participent aux travaux des comités, contribuant ainsi à défendre ses nobles objectifs.

Le peuple chypriote a maintes fois été touché par les déclarations et résolutions de l'Union interparlementaire — qu'inspirent l'équité et le respect des principes —, organisation qu'il considère comme une citadelle de progrès éclairé et une véritable pépinière de dirigeants mondiaux voués à l'avènement d'un monde plus équitable.

Le projet de résolution A/54/L.9, présenté par le Représentant permanent de l'Inde, l'Ambassadeur Sharma, et dont Chypre est coauteur, contient les éléments nécessaires à une coopération plus étroite et multidimensionnelle entre l'ONU — le plus prestigieux parlement du monde, comme vous l'avez très justement appelé, Monsieur le Président — et l'Union interparlementaire. Il mérite notre soutien unanime.

Avant de quitter la tribune, je voudrais également adresser mes plus chaleureuses félicitations à la Présidente de l'Union interparlementaire à l'occasion de son élection et lui souhaiter plein succès dans sa tâche. C'est un honneur véritable que de la voir parmi nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.9.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.9?

Le projet de résolution A/54/L.9 est adopté (résolution 54/12).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de l'examen du point 27 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 15.